

Compte Administratif de l'exercice 2001

M. LE MAIRE, Rapporteur : Chaque année, le Conseil Municipal est appelé à approuver l'arrêté des comptes de l'exercice précédent.

Le vote du Compte Administratif doit intervenir avant le 30 juin. Il doit permettre de rapprocher les prévisions et les réalisations, de comparer l'exécution des recettes et des dépenses d'un exercice à l'autre et de mesurer les différentes interventions de la Ville inscrites dans son budget. C'est un rendu-compte chiffré que résume le rapport de présentation qui vous est proposé. Il est complété d'un bilan d'activité des services municipaux pour l'année 2001 et d'une série de documents annexes (présentant par exemple la situation financière de la collectivité, le niveau de son endettement, l'état de ses engagements ou celui des subventions versées). Est également jointe au rapport une étude rétrospective des comptes administratifs de la Ville.

En bref, le Compte Administratif 2001 est la description de la réalisation des prévisions budgétaires votées par le Conseil Municipal, éventuellement modifiées en cours d'année par décisions modificatives. C'est cet état des lieux que je vous propose d'examiner, en commentant les résultats chiffrés dans les parties suivantes :

- I - Le contexte de l'exercice 2001
- II - Les résultats d'ensemble du Compte Administratif
- III - Les principales recettes et dépenses non ventilées par fonction
- IV - L'analyse des réalisations du budget principal par fonction
- V - Les balances du Compte Administratif

Le rapport de présentation est établi en francs (les principaux totaux étant convertis en euros). Le document comptable et les annexes du Compte Administratif sont également en francs (les réalisations du budget voté en francs sont présentées dans la même monnaie). Un document synthétique retranscrit les balances en euros.

I - LE CONTEXTE DE L'EXERCICE 2001

Avant d'aborder la présentation technique du Compte Administratif, je souhaite rappeler en quelques mots le contexte particulier de l'année 2001. Pour la Ville, elle a été marquée d'une part par l'amorce d'une évolution structurelle forte avec la création de la Communauté d'Agglomération et d'autre part, par «un passage de témoin», avec la mise en place d'une nouvelle équipe municipale et, de façon plus anecdotique, par la préparation du passage à l'euro.

1. La mise en place de la Communauté d'Agglomération

1.1) Les incidences sur la structure budgétaire

Conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1999, la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a donné lieu à la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) sur l'ensemble du territoire communautaire. Le choix a été fait de tendre en 12 ans vers le taux moyen pondéré de 13,34 % (en 2000, le taux bisontin était de 15,05 %).

La Ville a ainsi transféré le produit de sa taxe professionnelle (168,7 MF au Compte Administratif 2000) ne reprenant à son compte que les taux de taxe d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti pour leur ancienne part districale. Ce mécanisme préconisé par circulaire préfectorale n° 190 a été neutre pour le contribuable bisontin, puisque le transfert ne s'est pas traduit par une augmentation des taux Ville + Intercommunalité.

En revanche, la structure des recettes de la Ville a fortement évolué d'un exercice sur l'autre.

Entre 2000 et 2001 sur le budget principal, la part des recettes de fiscalité directe dans les recettes totales de la Ville a diminué de 38,2 % à 27,9 %. Le mécanisme de l'attribution de compensation a permis de combler la perte des recettes, mais la Ville a perdu une marge de manoeuvre budgétaire et une recette dynamique dont elle maîtrisait le taux, en contrepartie d'une dotation équilibrée mais non évolutive.

Pour Besançon comme pour les autres communes de l'agglomération, c'est la règle du jeu de l'intercommunalité, celle qui permet à la Communauté d'Agglomération d'avoir les moyens de son développement, dans l'intérêt commun de l'ensemble des composantes regroupées autour de la capitale régionale.

Pour mémoire, l'attribution de compensation a été arrêtée par la commission d'évaluation des charges réunie le 30 novembre 2001 puis approuvée par le Conseil Municipal. Elle équivaut à la différence entre le produit fiscal transféré corrigé des compensations fiscales et le coût net des charges transférées (le mécanisme est détaillé dans la troisième partie du rapport). La Ville l'avait estimé au BP à 131 MF. Correction faite des réalisations du Compte Administratif 2000, cette nouvelle dotation a représenté en 2001 pour la Ville un versement de 135 MF.

1.2) Les transferts de compétences

La Communauté d'Agglomération a repris la compétence Transports Urbains au 1^{er} janvier 2001. Les dépenses et les recettes correspondantes figuraient jusqu'alors pour l'essentiel dans un budget annexe de la Ville qui n'a pas été repris en 2001. Pour mémoire, il faut rappeler qu'au BP 2000, ce budget s'élevait à 167 MF. Au regard des réalisations, la contribution du budget principal à l'équilibre du budget annexe représentait, au CA 2000, une dépense de 113,9 MF. Globalement, la charge nette des transports (déduction faite des recettes, notamment des recettes de billetterie et de versement transport) a été évaluée à 34,4 MF par la commission d'évaluation des charges.

Cette évolution des périmètres de compétence entre la Ville et la CAGB est à prendre en compte dans les comparaisons entre 2000 et 2001.

Le budget 2001 comporte toutefois encore deux séries d'inscriptions relatives aux transports : il s'agit d'une part des encaissements provisoires de versement transport reversés à la Communauté d'Agglomération sur le premier semestre dans l'attente de régularisations avec les organismes sociaux (opérations équilibrées en recettes et en dépenses pour 30,1 MF) et d'autre part des écritures de clôture du budget annexe Transport, après l'approbation du Compte Administratif 2000 (la Ville a financé par subvention à la CAGB les reports correspondant à des engagements antérieurs au transfert de compétence).

Pour être complet, il faut signaler aussi que le Compte Administratif comporte 37,5 MF de remboursements d'emprunts repris par l'Agglomération au titre des transports.

Le Conseil Municipal du 13 décembre 2001 a aussi approuvé la déclaration d'intérêt communautaire des zones d'activité économique de TEMIS, des Hauts du Chazal et des Portes de Vesoul. Cette décision a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. En raison du caractère tardif de la délibération et de la complexité des montages nécessités par la gestion de ces opérations, l'impact sur le budget 2001 au travers de l'attribution de compensation a été peu sensible (même si les dépenses

prévisionnelles de la Ville ont été réduites, par exemple sur les Hauts du Chazal avec la reprise de certaines participations dès 2001 par la Communauté d'Agglomération) ; les opérations de régularisation se poursuivent en 2002.

2. La préparation du passage à l'euro et la mise en place de la nouvelle équipe municipale

2.1) Un Compte Administratif en francs

Conformément aux instructions données aux collectivités locales, le budget 2001 voté et exécuté en francs donne lieu à l'établissement d'un Compte Administratif en francs.

Il s'agit là du dernier document budgétaire en francs, après le passage à l'euro au 1^{er} janvier 2002. Le budget 2002 a été établi en euros et dès l'année prochaine l'ensemble des données du Compte Administratif, des analyses et des comparaisons sera basculé en euros. Enfin, il faut signaler que, comme le prévoit la réglementation, les résultats du Compte Administratif s'apprécient en francs, mais la reprise de ces résultats se fait en euros (le résultat repris par anticipation dès le BP 2002 était de 5,9 M€ après financement des reports). Ce point donne lieu à un rapport spécifique inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

L'année 2001 a permis à la Ville d'achever avec succès la préparation du passage à l'euro : préparation des matériels, réflexion sur les prix, constats de conversion pour les contrats et les marchés, communication et information en liaison avec l'Info Point Europe et le Centre Communal d'Action Sociale, opérations comptables de fin d'exercice et basculement des lignes budgétaires. Le tout n'apparaît pas dans les comptes 2001.

Un point mérite toutefois d'être souligné : pour éviter les doubles comptabilités en francs et en euros, la Ville (en liaison avec la Recette Municipale) a décidé de supprimer en 2001 la journée complémentaire en fonctionnement. Cela s'est traduit par un nombre plus élevé de rattachements en fin d'exercice. La conséquence directe sur le taux de réalisation des dépenses est difficile à évaluer. La suppression de la journée complémentaire a sûrement eu un effet de ralentissement, l'année budgétaire apparaissant atypique.

2.2) La mise en place de la nouvelle équipe municipale

Là encore, l'année 2001 à la lecture des chiffres n'en est que peu représentative. En effet, le budget 2001 préparé par l'ancienne équipe municipale a été exécuté pour partie par l'ancienne et par la nouvelle Municipalité. Nous n'avons pas souhaité y apporter de modifications majeures en cours d'année, en confirmant les principaux choix politiques faits pour le développement de Besançon que traduisent les grands projets d'aménagement. La marque de la nouvelle équipe est plus sensible :

* dans la réflexion pour la mise en place de nouvelles politiques (place accordée au développement durable, relance de la concertation dans les quartiers, place donnée à l'écoute des préoccupations des Bisontins et à des réponses concrètes de proximité),

* dans le réexamen des modalités de réalisation des projets avec un souci de pragmatisme et de bonne gestion (en matière d'économies d'énergie par exemple, d'aménagement de ZAC ou sur des projets plus lourds comme le Palais des Sports),

* dans la volonté d'inscrire de façon très lisible l'ensemble de ses actions dans le projet municipal. C'est le cas pour la politique en direction de la jeunesse, en matière sociale et dans le domaine de la Ville. C'est la réflexion amorcée en 2001 sur la programmation de nos investissements. Surtout, c'est la volonté de développer systématiquement les complémentarités entre la Ville et son nouveau partenaire, la Communauté d'Agglomération.

Ces nouvelles orientations apparaissent évidemment davantage dans la lecture du BP 2002 que du CA 2001.

En chiffres, la définition de nouvelles modalités de travail dans le cours de l'année 2001 a eu un effet classique de ralentissement des taux de réalisation des programmes d'investissement. Le retard pris dans les procédures (commissions d'appel d'offres) sur le premier semestre n'a été que partiellement rattrapé sur le second.

II - LES RÉSULTATS D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Ils sont retracés notamment dans les balances comptables et dans l'étude comparative des comptes administratifs jointe au rapport. Ces données sont présentées selon la logique de la M14 sans retraitement de périmètres (transferts de compétence Ville/CAGB).

Une fois ces retraitements effectués, la situation financière de la Ville apparaît globalement stable du Compte Administratif 2000 au Compte Administratif 2001 :

- hors transferts de compétence, l'écart entre le rythme d'évolution des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement reste proche de 173 MF. Ce résultat, sans hausse des taux de fiscalité en 2001, n'est pas facilement reconductible d'année en année. Il s'explique pour l'essentiel par l'effort de maîtrise des différents postes de dépenses de fonctionnement : seulement + 1,6 % pour les dépenses de personnel, alors que les dépenses de subventions (hors subventions d'équipement) ont diminué de 2,5 % et les crédits d'exploitation des services de 5,7 % (évolution ramenée à une hausse de 0,85 % pour l'ensemble des crédits courants des services, en y incluant plus largement les dépenses obligatoires et les contrats de délégation). Ces différentes lignes de crédits augmentaient régulièrement sur les exercices précédents.

- l'autofinancement disponible avant le règlement du capital de la dette (l'épargne brute) est aussi resté constant à près de 140 MF. La baisse de l'épargne nette tient à un accroissement des remboursements du capital. Ces derniers (en retenant l'amortissement naturel de la dette, déduction faite des remboursements exceptionnels résultant des relations avec la CAGB) ont été légèrement inférieurs aux mobilisations d'emprunt nouveau. En 2001, sur le budget principal, la Ville a donc pu poursuivre ses programmes d'investissement sans dégrader son endettement. L'encours rapporté aux recettes réelles de fonctionnement est resté proche de 0,7. Les autres ratios obligatoires figurant en annexe du Compte Administratif ne sont pas systématiquement retraités à périmètre constant. L'analyse corrigée est présentée ci-après pour les principaux postes.

1. Le budget général

En 2001, les recettes réelles de l'exercice se sont élevées à 1 506,6 MF et les dépenses réelles à 1 454,4 MF, soit un résultat global de 52,2 MF sur le budget général. Ce dernier s'élevait en 2000 à 70,9 MF. La reprise des résultats antérieurs disponibles, après couverture des besoins de financement en investissement, a représenté 72 MF (pour 72,5 MF en 2000). Au total, les résultats cumulés sur le budget général ont été de 124,2 MF (contre 143,4 MF en 2000).

Il faut rappeler que sur l'exercice 2000, le budget Transport dégageait un résultat positif de 8,6 MF. Avec le transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération, le Compte Administratif du budget annexe comporte uniquement des inscriptions de dépenses à hauteur des reports de crédits de 2000 sur 2001 (sommes réaffectées en juin 2001 à la Communauté d'Agglomération, en application de la convention de transfert approuvée par le Conseil Municipal du 24 février 2001).

1.1) Les recettes du budget général (opérations réelles de l'exercice)

A - En investissement, elles ont représenté 304,6 MF dont principalement 165 MF au titre du budget principal, 55,2 MF pour les Déchets, 54 MF pour l'Assainissement et 29,3 MF sur le budget des Eaux.

Par rapport à l'exercice précédent, à l'exception du budget des Eaux, ces recettes sont en diminution. Les explications sont diverses. Pour le budget principal, la baisse de 186,7 MF à 165 MF s'explique d'une part par un moindre volume de subventions encaissées (de 35,5 % des recettes d'investissement à 30,4 %) mais surtout par une moindre part de reprise du résultat au financement de l'investissement. Pour le budget des Déchets, parallèlement à l'avancement des travaux de l'usine d'incinération, l'emprunt a été moins sollicité en 2001 qu'en 2000. On observe le mouvement inverse sur le budget des Eaux. Quant au budget Assainissement, les recettes d'investissement sont revenues à un niveau moyen après leur forte mobilisation en 2000 pour les travaux de construction du collecteur Nord-Ouest (financé par affectation des résultats antérieurs, emprunt et participations).

B - En fonctionnement, les recettes de l'exercice ont représenté 1 202 MF en 2001 contre 1 374,4 MF en 2000. Le budget annexe des Transports représentait à lui seul 160,1 MF en 2000 avec la subvention d'équilibre du budget principal (si globalement le versement de la Communauté d'Agglomération a compensé la charge pour la Ville, elle contracte dépenses et recettes et est affectée sur la seule section de fonctionnement). Les recettes de fonctionnement se sont élevées en 2001 à 1 003,7 MF sur le budget principal, 65,2 MF sur le budget Déchets, 63,1 MF sur le budget des Eaux et 62,5 MF pour l'Assainissement.

1.2) Les dépenses du budget général (opérations réelles de l'exercice)

A - En investissement, elles ont représenté 486,5 MF dont plus de 69 % au titre du budget principal, travaux en régie inclus. Sur ce budget, les dépenses d'investissement se sont élevées à 339,2 MF contre 334,8 MF en 2000. Sur le budget des Déchets, les réalisations diminuent d'un exercice sur l'autre, passant de 72,6 MF à 63,2 MF, en fonction de l'avancement des travaux de l'usine d'incinération des ordures ménagères. Il en est de même sur le budget de l'Assainissement (évolution de 62,8 MF à 57,1 MF, avec les travaux du collecteur). Les dépenses du budget des Eaux ont représenté 25 MF de crédits d'investissement.

Dans l'ensemble, l'évolution est modérée sur le budget principal. Elle suit le rythme des principaux dossiers d'investissement sur les budgets annexes.

B - En fonctionnement, l'impact de la non reconduction du budget des Transports est à nouveau sensible. Sans retraitement, les dépenses (hors travaux en régie) passent de 1 145,8 MF à 967,9 MF. Il faut rappeler qu'en 2000, la subvention du budget principal a représenté 113,9 MF (dont 69,1 MF financés au titre du versement transport). En 2001, les dépenses de fonctionnement ont été de 827,1 MF sur le budget principal, de 56,5 MF sur le budget Déchets, de 41,6 MF sur le budget des Eaux et de 28,8 MF sur le budget Assainissement (ces dépenses incluent pour chaque budget les charges de personnel). Les différents postes de dépenses sont détaillés par nature et par fonction dans les parties suivantes du rapport.

2. Le budget principal

En 2001, les recettes réelles ont représenté 1 168,7 MF sur le budget principal (dont 165 MF en investissement et 1 003,7 MF en fonctionnement). Les dépenses se sont établies à 1 166,3 MF (réparties entre 339,2 MF de dépenses d'investissement et 827,1 MF de dépenses de fonctionnement).

Sans retraitement des périmètres (l'incidence de la suppression du budget Transport étant corrigée ci-après), les recettes réelles ont évolué de 1 029,3 MF en 2000 à 1 003,7 MF en 2001 et les dépenses réelles de 1 222 MF en 2000 à 1 166,3 MF en 2001.

Le solde global du Compte Administratif a représenté 52 MF en 2001 contre 51,3 MF en 2000 mais avec un besoin plus élevé pour le financement des reports. Les reports de recettes d'investissement ont été de 90,9 MF et les reports de dépenses d'investissement de 104,4 MF, d'où un solde disponible de 38,6 MF.

2.1) Les recettes du budget principal (opérations réelles de l'exercice)

A - En investissement, l'emprunt appelé a augmenté, passant de 97,5 MF en 2000 à 105,1 MF en 2001. Toutefois, la Ville n'a pas augmenté son endettement si on compare les mobilisations d'emprunts aux remboursements de capital. D'un exercice sur l'autre, la part de l'emprunt a augmenté modérément, mesurée en pourcentage des dépenses réelles totales (de 8 % à 9,4 %).

Concernant les autres recettes d'investissement, il faut signaler la baisse des subventions d'investissement et dotations reçues de 66,3 MF à 50,1 MF. C'est le résultat de plusieurs facteurs : la conséquence du rythme de réalisation du programme d'investissement, l'effet du transfert de la compétence Transport pour les subventions encaissées en 2000 et de la baisse des recettes du FCTVA de 21,1 MF en 2000 à 15,5 MF en 2001 (ces recettes sont fonction des investissements réalisés 2 ans auparavant).

B - En fonctionnement, les recettes fiscales directes restent le premier poste de recettes mais leur part diminue sensiblement passant de 45,2 % des recettes réelles de fonctionnement en 2000 à 32,5 % en 2001. C'est la conséquence directe de la mise en place de la TPU et de la reprise des recettes de taxe professionnelle par la Communauté d'Agglomération. La Ville a aussi choisi de ne pas augmenter pour la deuxième année consécutive ses taux d'imposition. Ces deux facteurs expliquent que ces recettes diminuent de 464,9 MF à 326,7 MF d'un exercice sur l'autre.

En revanche, les subventions et participations reçues par la Ville en 2001 (notamment de l'État) ont connu une évolution favorable. Ce poste a globalement progressé de 230,9 MF à 266,2 MF, en raison aussi et surtout de la subvention de 37,5 MF reçue de la Communauté d'Agglomération pour financer le remboursement anticipé des emprunts liés aux transports.

Cette opération mise à part, ce poste enregistre les pertes de recettes liées au transfert de compétence (subvention pour transport scolaire) et une évolution globalement favorable des dotations et participations de l'État inscrites en 2001 dans le contrat de croissance et de solidarité : progression de 1,8 % de la DGF forfaitaire (à 179,6 MF) et de 4,1 % de la DSU (à 18,7 MF).

Les autres concours de l'État correspondant à des péréquations et à des compensations fiscales de l'État diminuent globalement entre 2000 et 2001 de 76,1 MF à 52,4 MF (avec le transfert de la taxe professionnelle et de la plupart des allocations compensatrices correspondantes).

En revanche, les autres recettes et taxes fiscales encaissées par la Ville progressent sensiblement passant de 132,3 MF à 236,3 MF, avec le versement de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

Les produits de gestion courante ont représenté 79,3 MF de recettes.

2.2) Les dépenses du budget principal (opérations réelles de l'exercice)

A - En investissement, les dépenses réelles d'investissement (avec travaux en régie) ont évolué de 334,8 MF en 2000 à 339,2 MF en 2001. Ce dernier total est à ramener à 301,7 MF si on en retire l'opération exceptionnelle de remboursement du capital des emprunts Transports.

Les dépenses d'équipement ont diminué, passant de 234,3 MF en 2000 à 193,6 MF en 2001. Après le faible niveau des dépenses en 1999 et le rattrapage de 2000, la Ville retrouve un niveau proche de celui constaté en 1997 et 1998 malgré une prévision budgétaire supérieure. Le ralentissement du rythme de réalisation est donc sensible en 2001, pour les raisons évoquées ci-dessus, particulières à l'année passée (le taux de réalisation des opérations d'équipement a diminué de 69 % à 62,8 %). Sur le total des dépenses d'équipement, les acquisitions progressent de 38,2 MF à 39,1 MF ; en revanche, les immobilisations en cours connaissent la baisse la plus sensible passant de 181,2 MF à 149 MF.

Quant au remboursement de la dette en capital, il a évolué de 97,9 MF à 143,2 MF (105,7 MF sans les remboursements Transports). On mesure là le vieillissement de la dette de la Ville à périmètre égal.

B - En fonctionnement, les frais de personnel ont représenté en 2001 430 MF (travaux en régie inclus). Cela représente une hausse modérée de 1,6 % d'un exercice sur l'autre, alors que ces dépenses représentent 51,2 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2001. La Ville a ainsi poursuivi sa politique de maîtrise de sa masse salariale tout en préparant les conditions de l'intégration des emplois jeunes et la mise en place des 35 heures.

Les subventions versées ont représenté en 2001 175,2 MF contre 290,6 MF en 2000 (mais seulement 176,7 MF hors subventions d'équilibre au budget annexe des Transports). Cette diminution est surtout imputable aux subventions de fonctionnement versées, alors que les subventions d'équipement versées pour les opérations d'aménagement concédées par la Ville ont augmenté au rythme d'avancement des opérations (passant de 34,4 MF en 2000 à 36,5 MF en 2001).

Le poste impôts et taxes a progressé lui de 20,4 MF à 43,3 MF, mais cette évolution est à corriger des dépenses de versement transport (30,1 MF), encaissé et reversé début 2001 à la Communauté d'Agglomération (opération neutre budgétairement).

Les autres crédits de fonctionnement (hors travaux en régie) connaissent une évolution inférieure à l'inflation passant de 143,6 MF à 144,9 MF (soit 0,89 %). Il s'agit des dépenses obligatoires (carburant, abonnements, assurances) et des crédits affectés aux missions des services municipaux. Ces derniers diminuent d'un exercice sur l'autre marquant un sensible effort de gestion.

Quant aux intérêts de la dette, ils augmentent d'un exercice sur l'autre pour s'établir à 33,9 MF en 2001.

3. Les budgets annexes

Comme pour le Budget Principal, l'analyse des budgets annexes reprend les concepts définis dans le Guide des Finances des Communes de plus de 10 000 habitants publié par le Ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Collectivités Locales) : les travaux en régie ont été déduits des dépenses de fonctionnement pour être ajoutés aux dépenses d'investissement, de même que les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) de l'exercice N - 1 ont été déduits des dépenses d'investissement pour être ajoutés aux dépenses de fonctionnement.

Les opérations des budgets Eaux, Assainissement, Forêts, Zone d'Activités des Champs Montants et Transports Publics Urbains sont comptabilisées pour leur montant HT.

3.1. Budget Eaux

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice augmentent sensiblement (+ 3 %) et passent de 61 244 KF à 63 100 KF.

Le produit de la vente d'eau aux abonnés ordinaires augmente de 1,7 % et s'établit à 41 643 KF contre 40 935 KF en 2000. En 2001, le prix est fixé à 5,54 F HT le m³. Le prix facturé à l'utilisateur toutes taxes comprises est en très légère hausse (+ 0,1 %) du fait de l'augmentation de ces dernières.

Les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 66 619 KF et se rapportent pour 25 033 KF à l'investissement et pour 41 586 KF au fonctionnement.

Les acquisitions de matériel, outillage, mobilier et matériel de transports se montent à 1 335 KF contre 2 459 KF en 2000.

Les travaux dans les stations de traitement, de pompage et dans les réservoirs ainsi que les travaux sur le réseau de distribution confiés à l'entreprise et réalisés en régie s'élèvent à 19 487 KF contre 11 984 KF en 2000 et ont porté essentiellement sur la poursuite des tranches annuelles (14 025 KF). Ces travaux ont permis :

- la pose de 7 430 m de canalisations. Ce linéaire de canalisations neuves correspond à 4 836 m d'extension de réseau et 2 594 m de canalisations renouvelées,

- la rénovation de 609 branchements avec suppression du plomb (le coût moyen d'un branchement en plomb rénové s'élève à 9 033 F) et la création de 50 branchements nouveaux.

Les crédits concernant l'équipement de la Rocade Nord-Ouest d'une conduite d'inter-connexion de gros diamètre ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2002 pour un montant de 8 526 KF.

Le montant de l'annuité payée diminue sensiblement et passe de 5 054 KF à 4 847 KF.

En excluant les redevances reversées à l'Agence de l'Eau et au Ministère de l'Agriculture, les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie diminuent de 4,1 % et passent de 25 558 KF à 24 516 KF.

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal s'établit à 5 175 KF, il est identique à celui de l'exercice 2000.

Les résultats de clôture 2001 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2001	13 024 KF
* résultat des restes à réaliser 2001	- 18 452 KF

	- 5 428 KF

Le programme d'investissement de 2001 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 5 428 KF qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2001. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M49.

Section d'exploitation

* résultat d'exploitation 2000 déduction faite de la part affectée à l'investissement (12 356 KF - 11 033 KF)	1 323 KF
* résultat d'exploitation de l'exercice 2001	12 754 KF

* excédent de clôture 2001	14 077 KF

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2001 (5 428 KF), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2002 s'élève à 8 649 KF.

3.2. Budget Assainissement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 53 371 KF contre 49 589 KF en 2000, si l'on exclut la prime d'épuration et d'auto-surveillance dont le rythme d'encaissement est très fluctuant.

Le produit de la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers ordinaires enregistre une légère augmentation et s'établit à 41 224 KF contre 40 924 KF en 2000 pour un prix fixé à 5,97 F HT le m³, prix resté stable depuis 1997.

Les dépenses réelles de l'exercice se chiffrent à 85 845 KF. Elles concernent la section d'investissement pour 57 087 KF et la section de fonctionnement pour 28 758 KF.

Les dépenses d'acquisition de matériel, mobilier et véhicules se montent à 839 KF contre 537 KF en 2000.

Les dépenses de construction et d'entretien des réseaux d'assainissement ainsi que les travaux réalisés à la station d'épuration apparaissent pour 45 128 KF contre 49 722 KF en 2000. Les principales réalisations ont concerné :

- les tranches annuelles d'entretien, d'exploitation et d'extension du réseau d'assainissement pour 13 946 KF contre 11 580 KF en 2000,

- la construction du collecteur Nord-Ouest pour un montant de 14 240 KF,

- la construction des réseaux d'assainissement dans le cadre de zones en cours d'aménagement, 4 323 KF dont 3 152 KF pour la ZAC des Hauts du Chazal,

- la poursuite du programme de travaux visant à lutter contre les inondations lors des orages et à limiter les déversements en milieu naturel par temps de pluie pour 6 204 KF,

- l'opération de mise aux normes européennes de la station d'épuration de Port Douvot avec traitement de l'azote pour 6 083 KF.

Le financement de ces dépenses est notamment assuré par une affectation des résultats antérieurs de 47 689 KF, par l'encaissement de 1 991 KF d'emprunt et 4 062 KF de subventions.

Le montant de l'annuité d'emprunt payée se monte à 14 161 KF contre 14 167 KF en 2000.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 1,3 % et passent de 29 133 KF à 28 758 KF.

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal reste stable et s'établit à 5 120 KF pour l'année 2000.

Les résultats de clôture 2001 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2001	10 972 KF
* résultat des restes à réaliser 2001	- 18 866 KF

	- 7 894 KF

Le programme d'investissement 2001 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 7 894 KF qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2001. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M49.

Section d'exploitation

* résultat d'exploitation 2000	11 685 KF
déduction faite de la part affectée à l'investissement (29 815 KF - 18 130 KF)	
* résultat d'exploitation de l'exercice 2001	19 686 KF
* excédent de clôture 2001	31 371 KF

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2001 (7 894 KF), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2002 s'élève à 23 477 KF.

3.3. Budget du Service de Soins à Domicile pour Personne Agées

La mission de l'équipe du SSADPA consiste principalement à éviter l'hospitalisation ou le placement en maisons spécialisées de personnes âgées malades ou présentant certains handicaps physiques et ainsi à leur procurer une meilleure qualité de vie ou parfois de fin de vie.

Au quotidien, cette mission se traduit en premier lieu par des soins médicaux prodigués à domicile, mais également par la volonté d'inculquer une rééducation gestuelle ainsi qu'une stimulation constante à la mobilisation visant à faire recouvrer à ces personnes âgées une certaine autonomie.

Un aspect non négligeable du rôle de ce service réside dans le soutien moral et affectif aux malades eux-mêmes, mais aussi à leur conjoint et entourage qui en assument la charge et qui peuvent s'en trouver fortement éprouvés.

Il est à noter que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre les frais de fonctionnement par le versement d'un forfait journalier par personne prise en charge. Le Département assume sur les mêmes bases les frais correspondant aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les dépenses d'exploitation hors opérations d'ordre augmentent de 3,4 % (1 969 KF au lieu de 1 905 KF) et les recettes du forfait de soins de 5,1 % (2 012 KF pour 1 915 KF en 2000).

Les dépenses d'exploitation 2001 sont également couvertes par l'affectation de l'excédent d'exploitation dégagé sur l'exercice 2000, soit 24 KF, conformément à l'instruction M21 et suivant délibération d'affectation du Conseil Municipal du 13 décembre 2001.

Les résultats de clôture 2001 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2001	258,7 KF
* résultat des restes à réaliser 2002	- 10,7 KF

	248,0 KF

Section d'exploitation

* excédent 2001 qui sera affecté à la couverture des dépenses 2002	5,7 KF
--	--------

3.4. Budget Forêts

Ce budget retrace les charges et les produits engendrés par l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville hors opérations de régularisation de la TVA. Il faut noter que les dépenses d'investissement réalisées lors de ces derniers exercices ne produiront des recettes que dans plusieurs années.

Les ventes de bois, principale recette de fonctionnement de ce budget, s'élèvent à 783 KF contre 390 KF en 2000. Cette hausse significative est due essentiellement à la fin du gel des ventes de bois qui a fait suite à la tempête de décembre 1999. Le produit de ces ventes ne suffit pas à équilibrer les dépenses, ce qui nécessite une participation du budget principal à hauteur de 2 284 KF. Cette participation était de 3 530 KF en 2000.

Les investissements réalisés pour l'essentiel à Chailluz se montent à 988 KF contre 1 011 KF en 2000.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 589 KF contre 2 613 KF en 2000, soit une baisse de 0,9 %.

Les résultats de clôture 2001 sont les suivants :

Section d'investissement

Réalisations 2001

* résultat des réalisations 2001	170 KF
* résultat des restes à réaliser	- 295 KF

	- 125 KF

La section d'investissement fait apparaître un besoin d'autofinancement de 125 KF qui sera couvert par l'affectation de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2001, conformément à l'instruction M14.

Section de fonctionnement

* résultat d'exploitation 2000	0 KF
* résultat d'exploitation de l'exercice 2001	125 KF

* excédent de clôture 2001	125 KF

3.5. Budget Déchets

Les recettes réelles de fonctionnement du budget des déchets se montent à 65 189 KF et se composent essentiellement de la redevance générale d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 50 225 KF.

Les dépenses réelles d'équipement (acquisition et travaux) s'élèvent à 59 197 KF. La majeure partie de ce poste est constituée des travaux à l'usine d'incinération, qu'il s'agisse de sa modernisation (48 254 KF) ou de la contribution au fonds de renouvellement (1 773 KF).

Les travaux de modernisation de l'usine se sont poursuivis. Ils devraient prendre fin au deuxième trimestre 2002. Le four 3 est intégralement opérationnel depuis début 2001 et le four 4 fonctionne en phase d'essai depuis fin 2001.

Parmi les dépenses d'équipement figurent également l'installation au Centre Technique Municipal d'une structure provisoire de type ALGECO à vocation de bureaux pour un montant de 1 265 KF et l'acquisition d'un châssis de benne à ordures ménagères pour un montant de 377 KF.

En 2001, l'extension de la collecte sélective s'est poursuivie avec la réalisation de deux phases de 10 000 habitants en avril et en décembre sur les quartiers de Saint-Ferjeux, Malcombe, Butte, Montrapon et Chaprais. Elle a nécessité l'acquisition de bacs pour 7 001 KF dont 3 626 KF correspondant au rachat de bacs d'occasion déjà mis en place chez les usagers à l'issue du contrat de location avec la Société Plastic Omnium.

Le financement de ces dépenses d'équipement est notamment assuré par l'encaissement de 41 400 KF d'emprunt et par 3 015 KF de diverses subventions.

Si l'on exclut les opérations d'ordre, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 56 488 KF.

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal s'établit à 4 970 KF.

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2001	- 4 287 KF
* résultat des restes à réaliser	282 KF
	<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> - 4 005 KF

Le programme d'investissement de 2001 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 4 005 KF qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2001. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M4.

Section d'exploitation

* résultats des réalisations 2000 déduction faite de la part affectée à l'investissement (10 296 KF - 5 530 KF)	4 766 KF
* résultat d'exploitation de l'exercice 2001	4 984 KF
* excédent de clôture 2001	<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 9 750 KF

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2001 (4 005 KF), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2002 s'élève à 5 745 KF.

3.6. Budget Zone d'Activités des Champs Montants

Par délibération du 20 septembre 1999, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement industriel appelé «Zone d'activités des Champs Montants» (rue Kastler). Ce lotissement est géré en régie municipale.

L'aménagement de la zone d'activités se poursuit.

Les travaux 2001 se sont élevés à 302 KF.

Les ventes de terrains aménagés ont débuté en 2001, elles s'élèvent à 760 KF.

Les résultats de clôture 2001 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2001	- 3 340 KF
----------------------------------	------------

Ce résultat négatif résulte du décalage existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains).

Ainsi, le programme d'investissement réalisé fait apparaître un besoin d'autofinancement de 3 340 KF qui sera couvert par la vente des terrains viabilisés.

Section de fonctionnement

* résultat des réalisations 2001	0 KF
* résultat des restes à réaliser	3 340 KF

3.7. Budget Transports Publics Urbains

Par délibération du 13 décembre 1999, le Conseil Municipal a décidé de créer un nouveau budget annexe pour ce service. Ce budget annexe n'a eu qu'une année d'existence puisque depuis le 1^{er} janvier 2001 c'est la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui a repris la compétence des transports.

En 2001, conformément à la convention signée entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et approuvée par délibération du 24 février 2001, les engagements non soldés au 31 décembre 2000 tant en dépenses qu'en recettes ont été repris par la structure intercommunale. Le différentiel «dépenses moins recettes» qui s'élevait à 8 432 KF a été couvert en 2001 par la Ville sous la forme d'une subvention versée à la Communauté d'Agglomération. Cette subvention a été financée par l'excédent d'exploitation 2000 disponible.

III - LES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES NON VENTILÉES PAR FONCTION

Cette partie du rapport, comme la suivante, suit la logique de présentation de la M14 (vote par fonction).

1. Les crédits gérés par le Service Ressources Humaines

1.1. La maîtrise de la masse salariale

Les crédits de personnel gérés par le Service Ressources Humaines prévus au BP 2001 étaient en croissance de 2,19 % par rapport au BP 2000. Malgré cette hausse limitée, l'exécution du budget 2001 est inférieure à la prévision.

La maîtrise de la masse salariale est donc une constante.

A - Les recettes

L'objectif de recettes, à savoir 9 999 KF n'a été atteint qu'à 91 %. Cette différence est notamment due :

* à une diminution des remboursements de l'État au titre des emplois jeunes par suite de l'intégration de 4 d'entre eux avant l'échéance de leur contrat et de la démission de 6 autres en cours d'année (4 parmi ces derniers ont été remplacés dans le cadre permanent, l'activité nouvelle ayant fait la preuve de son utilité),

* au décalage des remboursements de l'État au titre des Congés de Fin d'Activité (CFA).

B - Les dépenses

En dépenses, les prévisions budgétaires 2001 s'établissaient :

- pour la dépense globale à 428 549 KF,
- pour les seuls salaires et charges (comptes 63, 64 et 621) à 422 026 KF.

Le budget 2001 intégrait :

- une augmentation de la part employeur des cotisations CNRACL de 0,5 point au 1^{er} janvier 2001 (soit 1,2 MF),

- une augmentation des traitements de :

. 0,5 % au 1^{er} mai 2001

. 0,7 % au 1^{er} novembre 2001

ajoutés à une précédente augmentation de 0,5 % en décembre 2000.

Malgré une hausse de BP à BP de la prévision budgétaire de moins de 2,5 %, les crédits gérés par le Service Ressources Humaines ont dégagé en 2001, en dépenses, un excédent de 8,18 MF, soit 1,9 % du BP correspondant, participant ainsi à la poursuite du provisionnement réalisé en vue de la mise en place des 35 heures d'une part et de la sortie progressive du dispositif Emplois Jeunes d'autre part.

Afin de financer la mise en oeuvre du dispositif Aménagement - Réduction du Temps de Travail, pour lequel le Conseil Municipal a décidé la création nette de 30 emplois à temps complet (plus 4 pour les budgets annexes), le montant de l'excédent du CA 2001 a été affecté au financement du budget 2002 et maintenu sur les dépenses de personnel. La même mesure avait été opérée avec l'excédent du CA 2000.

Le coût du dispositif ARTT a donc été financé par les économies réalisées sur le budget Ressources Humaines dans un contexte de dépenses maîtrisées.

Le coût des heures supplémentaires est passé de 2 577 KF en 2000 à 2 387 KF en 2001, soit une diminution de 7,37 %.

Les heures supplémentaires représentent moins de 0,6 % des salaires et charges.

Les crédits de personnel temporaire sont passés de 12 158 KF (hors charges) en 2000 à 15 118 KF en 2001, soit une augmentation de 24 % abondée par réaffectation de crédit dans le cadre de l'enveloppe prévue au Budget Primitif.

Cette augmentation importante résulte essentiellement :

- d'une augmentation des remplacements de titulaires indisponibles (plus 2 600 jours de remplacement) notamment sur le secteur Enseignement - Restauration Municipale et, à un moindre degré, sur celui de la Petite Enfance,

- des difficultés rencontrées pour pourvoir les postes de certaines filières (sport, culture, technique) par des titulaires du fait de la lourdeur du régime des concours et des premiers effets liés à la pyramide des âges (départs en augmentation progressive mais avec une nette accélération).

L'examen des autres aspects de la gestion des Ressources Humaines en 2001 figure dans le bilan de l'action municipale (effectifs, aspects qualitatifs, ...).

2. Les dotations, subventions et participations non affectées

2.1. Les recettes d'investissement

Chapitre 912 - Dotations, subventions et participations non affectées

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	0	0	0	0	0
en Euros	0	0	0	0	0
% réalisation					
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	26 623 000	16 746 050	26 347 200	16 769 239	0
en Euros	4 058 650	2 552 919	4 016 605	2 556 454	0
% réalisation				100,1	

Les recettes réelles de ce chapitre représentent 16 769 KF.

Elles se ventilent de la façon suivante :

- 15 545 KF de versements de l'État au titre du FCTVA. Le montant perçu est fonction des travaux éligibles retenus par l'État inscrits au Compte Administratif 1999. La baisse de recettes constatée d'un exercice sur l'autre s'explique par une réduction de l'assiette du FCTVA.

- Les subventions en annuités (1 224 KF) :

* la Ville perçoit de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le remboursement de la part capital des annuités des prêts contractés pour les collèges (948 KF).

* Le Département du Doubs verse 39 KF de subventions en annuités à la Ville. Elles correspondent à la part capital des annuités des emprunts contractés pour le collecteur de la rue Russel, le centre médico-social des Epoisses et la réalisation de la deuxième tranche «navigation de plaisance».

* la Société Touristique et Thermale de la Mouillère a versé 237 KF à la Ville en 2001, au titre du remboursement de la part capital de l'annuité du prêt contracté pour les travaux du Centre de Rééducation Fonctionnelle de la Mouillère (199 KF), et du prêt contracté par la Ville pour les travaux du Casino Municipal (38 KF).

La part «intérêts» des annuités de ces prêts remboursés à la Ville figure au chapitre 932.

Il faut noter que le transfert de la compétence transport à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2001 fausse les comparaisons entre les réalisations 2000 et les réalisations 2001 : en 2000, la Ville avait comptabilisé une somme de 4 122 KF correspondant au remboursement en capital de la part d'annuité des emprunts souscrits pour le renouvellement du parc d'autobus financé par l'affectation d'une part du versement transport. Il s'agissait d'une opération comptable équilibrée en recettes et en dépenses qui n'a plus d'objet en 2001 avec la reprise des prêts par la CAGB.

Chapitre 913 - Taxes non affectées

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	0	0	0	0	0
en Euros	0	0	0	0	0
% réalisation					
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	2 000 000	2 000 000	2 208 105	2 269 181	0
en Euros	304 898	304 898	336 623	345 934	0
% réalisation				113,5	

Ce chapitre comprend les recettes réalisées au titre de la Taxe Locale d'Équipement (TLE), pour 2 269 KF.

2.2. Les recettes de fonctionnement

Elles figurent au chapitre 932 dont la synthèse prévisions / réalisations est regroupée ci-après avec le chapitre 933, de façon à faire apparaître distinctement les incidences du passage en Communauté d'Agglomération, en matière de dotations et du point de vue fiscal.

A - Les dotations reçues de l'État

Il s'agit des dotations suivantes :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 198 284 KF

La recette la plus importante du chapitre 932 est constituée de deux éléments : la part forfaitaire de la DGF et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

* La Dotation Forfaitaire (DF) : la Ville a perçu une recette d'un montant de 179 577 KF au titre de la part forfaitaire de la DGF en 2001. Cette recette enregistre une augmentation de 1,79 % par rapport à 2000 (176 416 KF). Cette légère hausse est liée à la progression de l'enveloppe nationale de DGF elle-même indexée d'une part sur l'augmentation du PIB 2000 et d'autre part sur la hausse des prix du tabac de 2001. Il s'agit là de l'application en loi de finances des critères du pacte de croissance et de solidarité décidé par le Gouvernement.

* La DSU (18 706 KF) : elle est destinée «à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines» qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour faire face à des charges élevées. Les critères d'éligibilité sont :

- 1) le potentiel fiscal de la commune comparé à la moyenne des communes de la strate,
- 2) la part des logements sociaux dans la commune comparée à la moyenne des communes de la strate,
- 3) la part des bénéficiaires des allocations logement dans la commune comparée à la moyenne des communes de la strate,

4) le revenu moyen des habitants de la commune comparé à la moyenne des communes de la strate.

Entre 2000 et 2001 la DSU progresse de 4,14 % (elle était de 17 962 KF en 2000).

La DGF progresse donc globalement de 2 % entre 2000 et 2001, ce qui représente une évolution favorable.

- *la DGF permanents syndicaux* : la Ville a reçu 238 KF en 2001, au titre des régularisations des années 1999 (52 KF) et 2000 (186 KF).

- *La Dotation Spéciale Instituteurs (DSI)* : elle représente 713 KF.

- *Le Fonds National de Péréquation (FNP)* : la Ville répondant aux critères de potentiel fiscal et d'effort fiscal fixés par l'État, a perçu 4 755 KF en 2001, contre 3 983 KF en 2000.

- *La compensation des pertes de taxe additionnelle aux droits de mutation* : la Ville a perçu en 2001 une recette de 69 KF.

B - Les participations à des annuités d'emprunt

Elles ont représenté 332 KF en 2001; elles se décomposent de la façon suivante sur le chapitre 932 :

- Le Département du Doubs a versé à la Ville 15 KF au titre de la part intérêts des emprunts contractés par la Ville pour le collecteur de la rue Russel, le centre médico-social des Époisses, et la deuxième tranche de la «navigation de plaisance».

- La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a remboursé à la Ville 212 KF pour la part intérêts des emprunts réalisés par la Ville pour les collèges.

- La Société Touristique et Thermale de la Mouillère a versé 104 KF pour la part intérêts d'emprunts contractés par la Ville (dont 77 KF pour les travaux du Centre de Rééducation Fonctionnelle de la Mouillère et 27 KF pour les travaux de sécurité du Casino Municipal).

Enfin, il faut rappeler que, comme pour le chapitre 912 qui correspondait aux inscriptions en capital, la création de la Communauté d'Agglomération a eu pour effet de ne pas reconduire en 2001 l'inscription enregistrée pour 938 KF en 2000 au titre du remboursement des intérêts des emprunts destinés au renouvellement du parc autobus (financé par l'affectation d'une part du versement transport).

C - Les dotations reçues de la CAGB

En 2001, la Ville a reçu de la CAGB deux dotations définies par l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, l'une obligatoire, l'attribution de compensation, et l'autre, facultative, la dotation de solidarité communautaire, toutes deux imputées au chapitre 933.

- *L'attribution de compensation* est égale à la différence entre les recettes transférées par la Ville et les charges transférées, correspondant aux nouvelles compétences de la CAGB. Ce produit est en outre diminué du produit des taxes ménages perçu par le District en 2000 (circulaire du 25 février 2000 relative aux mesures fiscales résultant de la loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale).

Pour procéder à l'évaluation des charges transférées, nécessaire au calcul de l'attribution de compensation, une commission d'évaluation des charges a été mise en place conformément à la loi du 12 juillet 1999 en vue d'évaluer les recettes et les charges liées aux compétences transférées.

Cette dotation est figée : elle ne peut être indexée et n'est pas susceptible d'être modifiée sauf nouveaux transferts de compétences.

Au titre de 2001, la Ville a reçu une attribution de compensation égale à 135 000 KF, calculée de la façon suivante :

Produit réel TP Ville transféré	+ 168,8 MF
+ compensations TP Ville transférées	+ 30,6 MF
- produit taxes ménages District 2000	- 29,6 MF
- coût net compétence Transports (recettes - charges)	- 34,4 MF
- coût net compétence Économie (recettes - charges)	- 0,4 MF

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2001

135,0 MF

- la Dotation de Solidarité Communautaire

La CAGB a déterminé le principe et le calcul d'une Dotation de Solidarité Communautaire, notamment par les délibérations des 20 octobre 2000 et 1^{er} mars 2001.

La DSC versée par la CAGB à ses communes membres se divise en deux parts :

- La première partie, dite de «solidarité», se compose d'une enveloppe fixe, répartie selon trois critères : la richesse des communes (potentiel fiscal et effort fiscal), la population (avec des effets de strate favorables aux petites communes) et le nombre de logements sociaux. La répartition entre la Ville de Besançon et les autres communes est respectivement d'environ 55 % et 45 %.

En 2001, la Ville a reçu 6 900 KF au titre de cette dotation.

- La deuxième part de la DSC, dite Dotation d'Initiative Economique (DIE), est un reversement de la CAGB à ses communes membres, chaque année jusqu'en 2006, d'un pourcentage dégressif (35 % en 2001 et 30 % en 2002) de l'augmentation du produit de taxe professionnelle : cette dotation permet ainsi aux communes d'obtenir un juste retour de l'accroissement de leurs bases, et de continuer à les faire participer, dans une moindre mesure, au dynamisme économique sur le territoire communautaire.

Le montant définitif de la DIE devait initialement être notifié avant le 30 juin 2001 et versé pour le 15 juillet 2001 à la Ville. Ce délai n'a pu être respecté en raison des difficultés de récupération et de traitement des données fiscales par la CAGB.

La Ville n'a donc pas reçu la somme correspondant à la DIE en 2001 : le montant prévu a donc fait l'objet d'un rattachement sur l'exercice 2002.

3. La fiscalité et les allocations compensatrices

3.1. Les contributions directes et les allocations compensatrices de l'État

Au titre de l'exercice 2001, la Ville a perçu dans ce cadre :

- *le produit des contributions directes (chapitre 933)*, qui s'élève à 326 692 KF en 2001 (324 447 KF au titre des rôles généraux et 2 245 KF pour les rôles supplémentaires), contre 464 859 KF en 2000. A partir de 2001 en effet, la Ville a perdu son produit de taxe professionnelle au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et n'a fait que reprendre les taux que percevait le District en 2000 pour les taxes ménages.

En 2001, la Ville n'a pas augmenté globalement ses taux d'imposition, en retenant 20,73 % pour la taxe d'habitation, 22,47 % pour le foncier bâti et 24,53 % pour le foncier non bâti. En 2001, l'évolution des bases notifiées (intégrant la revalorisation nominale de 1 % décidée en loi de finances) est restée modeste : + 1,8 % pour la taxe d'habitation, - 0,2 % pour le foncier bâti et + 1 % pour le foncier non bâti. En fait, la baisse au titre de la taxe foncière résulte des mesures décidées en loi de finances pour les logements sociaux en Zones Urbaines Sensibles (abattement de 30 % sur la valeur locative pour les logements appartenant aux organismes HLM et aux SEM). Cette mesure a été compensée par l'État. Correction faite, l'évolution des bases a été de + 2,6 %.

- *le produit des allocations compensatrices liées aux contributions directes (chapitre 932)* correspond à la prise en charge par l'État des différents dégrèvements, abattements et exonérations qu'il a institués. En 2001, la Ville a reçu de l'État 14 167 KF au titre de la taxe d'habitation (14 589 KF en 2000), 2,5 KF au titre du foncier non bâti (0 en 2000) et 5 822 KF pour le foncier bâti (en 2000, cette dernière allocation s'élevait à 1 665 KF : cette augmentation est due à la création de l'abattement évoqué ci-dessus).

En outre, malgré le transfert de sa taxe professionnelle à la CAGB, la Ville perçoit encore des compensations correspondant à cette taxe, dans le cadre de la Dotation Compensatrice de Taxe Professionnelle (DCTP), variable d'ajustement du Contrat de Croissance et de Solidarité, pour un montant global de 23 936 KF en 2001. Cette dotation se ventile en deux postes : l'abattement général à la base de 16 % (19 308 KF) et la réduction de la fraction imposable des salaires de 20 % à 18 % (4 628 KF). En 2000, la DCTP s'élevait à 53 161 KF. Au 1^{er} janvier 2001, la Ville a transféré à la Communauté d'Agglomération les compensations de taxe professionnelle versées par l'État au titre de la réduction des bases pour création d'établissements (533 KF en 2000), de l'exonération des établissements en Zones de Redynamisation Urbaine et Zones Urbaines Sensibles (3 292 KF en 2000), ainsi que de la suppression progressive de la part salaires (27 351 KF en 2000).

3.2. Les autres taxes (chapitre 933)

En 2001, la Ville a perçu, au titre des taxes indirectes :

- *la taxe sur les pylônes électriques et lignes à très haute tension* : 61 KF (58 KF en 2000)
- *le produit de la taxe de 8 % sur le chauffage et l'éclairage* est passé de 8 924 KF en 2000 à 8 620 KF en 2001 et celui de la *taxe sur l'électricité moyenne et haute tension* de 1 527 KF en 2000 à 1 448 KF en 2001
- *les droits de licence sur les débits de boissons* : 395 KF en 2001 (402 KF en 2000)
- *le produit de la taxe de séjour* : 1 261 KF en 2001 (1 287 KF en 2000). Cette taxe est affectée pour les deux-tiers au développement du tourisme d'affaires et de congrès, mission exercée par l'Office du Tourisme de Besançon
- *l'impôt sur les spectacles* : 495 KF contre 533 KF en 2000
- *l'encaissement de la taxe sur les jeux du Casino* est passé de 12 739 KF en 1999 à 16 216 KF en 2000, puis à 16 900 KF en 2001, ce qui traduit le développement des activités du Casino
- *la taxe sur les emplacements publicitaires* : 904 KF en 2001 (845 KF en 2000)
- *la taxe additionnelle aux droits de mutation* : 12 523 KF (12 354 KF en 2000)
- *le produit des permis de chasse* : 19 KF (11 KF en 2000).

Synthèse des chapitres 932 et 933**Chapitre 932 - Dotations et participations non affectées**

	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	0	0	0	0	0
en Euros	0	0	0	0	0
% réalisation				-	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	272 563 716	251 692 380	272 175 390	252 101 468	0
en Euros	41 552 071	38 370 256	41 492 871	38 432 621	0
% réalisation				100,2	

Chapitre 933 - Impôts et taxes non affectés

	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	620 000	610 000	533 242	494 631	0
en Euros	94 518	92 994	81 292	75 406	0
% réalisation				81,1	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	495 621 511	504 541 000	507 016 549	511 217 706	29 381 102
en Euros	75 557 012	76 916 780	77 294 175	77 934 637	4 479 120
% réalisation				101,3	

(les dépenses correspondent au reversement au Centre Communal d'Action Sociale de l'impôt sur les spectacles perçu par la Ville).

4. La dette et les autres opérations financières

4.1. Les inscriptions sur la section d'investissement

Chapitre 911 - Dettes et autres opérations financières

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	211 586 983	268 790 615	208 503 743	255 657 290	0
en Euros	32 256 228	40 976 865	31 786 191	38 974 703	0
% réalisation				95,1	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	407 565 842	412 301 612	340 184 535	334 649 461	59 650 221
en Euros	62 133 012	62 854 976	51 860 798	51 016 981	9 093 618
% réalisation				81,2	

Ce chapitre regroupe les opérations relatives à la dette, les créances immobilières ainsi que la reprise du besoin de financement de l'exercice précédent.

A) Les opérations sur la dette

Afin de comparer les mouvements financiers entre 2000 et 2001 relatifs à la dette, il est nécessaire de distinguer d'abord les opérations budgétaires réalisées au titre de la gestion active de la dette (hors opérations d'arbitrages sur contrats).

Il s'agit précisément de ressortir les opérations réalisées au titre du Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) souscrit par la Ville auprès de Dexia / Crédit Local, la Ville n'ayant pas réalisé d'opérations de réaménagement et de refinancement en 2001.

Le CLTR permet, par des remboursements temporaires de résorber les excédents ponctuels de trésorerie. Ces remboursements qui s'élèvent en 2001 à 110 000 KF ont permis à la Ville de dégager une économie de 3 767 KF sur les frais financiers liés à ce contrat. Il s'agit d'une dépense que la Ville aurait dû régler si elle n'avait pas pu disposer de cet outil de gestion de trésorerie.

Bilan des opérations de gestion active de dette (en KF)

	Dépenses		Recettes	
	2000	2001	2000	2001
Remboursement capital restant dû suite aux renégociations de dette				
Remboursement des indemnités capitalisées				
Prêts de refinancement suite aux renégociations de dette				
Opérations d'ordre CLTR - remboursements anticipés - retirages	108 000	110 000	108 000	110 000
Total	108 000	110 000	108 000	110 000

B) Les mouvements financiers distincts de la gestion active de dette

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	103 586 983	145 790 615	100 503 743	145 657 290	0
en Euros	15 791 734	22 225 636	15 321 697	22 205 311	0
% réalisation				99,9	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	299 565 842	289 301 612	232 184 535	224 649 461	59 650 221
en Euros	45 668 518	44 103 746	35 396 304	34 247 590	9 093 618
% réalisation				77,7	

B.1. Les recettes

Elles ont été réalisées en 2001 à hauteur de 224 649 KF. Elles concernent :

- **L'encaissement de l'emprunt nouveau**

Pour l'emprunt globalisé, les prévisions étaient de 105 000 KF au budget primitif auquel s'ajoutait un budget reporté de 62 680 KF. Par décision modificative, la prévision a été réduite de 447 KF pour tenir compte du remboursement d'un prêt pour les travaux de sécurité du Casino Municipal (affectation des recettes du compte 471). Par ailleurs, un virement de 90 KF pour l'encaissement d'un prêt sans intérêts de la Caisse d'Allocations Familiales a été nécessaire.

Sur le budget principal, 105 081 KF de recettes ont été réalisées auprès des organismes suivants :

• Groupe Caisse d'Épargne	47 800 KF
• Dexia / Crédit Local	42 798 KF
• Caisse des Dépôts et Consignations (9 300 KF : solde du PPU 2000 + 5 093 KF : premier contrat de prêt au titre du PPU 2001)	14 393 KF
• Caisse d'Allocations Familiales de Besançon	90 KF
	105 081 KF

57 151 KF d'emprunts non réalisés ont été reportés sur l'exercice 2002. Il faut rappeler que pour le Groupe Caisse d'Épargne et pour Dexia / Crédit Local, ces mobilisations s'inscrivent dans les conventions de réservations pluriannuelles conclues, après mise en concurrence, auprès de ces organismes.

- **Les autres opérations financières**

- La Ville conserve une créance pour le remboursement d'une avance en garantie d'emprunt à l'encontre du Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon. Suite à un remboursement partiel de 2 200 KF sur les 4 299 KF prévus en 2001, une somme de 2 099 KF a fait l'objet d'un report sur l'exercice 2002.

- Suite à la suppression de la règle du décalage d'un mois en matière de TVA, la Ville a également encaissé une recette de 235 KF, ainsi que 14 KF au titre d'un remboursement de créance de TVA, suite à la clôture du budget annexe des transports.

- Les créances sur particuliers et sur les groupements de collectivités : le PLIE a remboursé pour 2 000 KF l'avance de trésorerie qui lui avait été consentie par la Ville. A cela se sont ajoutés les remboursements d'avances par la SEDD pour la ZAC de Planoise (550 KF), pour la ZAC La Fayette (1 898 KF), et par la société MECA CONTROL (83 KF). La SCI LE VERGER et la SA MBM - Maurice Bussard ont procédé au remboursement du solde du prix des terrains qui leur ont été cédés par la Ville en 1999, conformément à l'étalement de leurs paiements (délibération du 29/03/1999). Cette somme s'est élevée à 131 KF.

- L'affectation partielle du résultat de l'exercice 2000 a représenté 112 458 KF.

B.2. Les dépenses

Les dépenses réelles, qui atteignent 145 657 KF comprennent :

• Les opérations relatives à la dette

En 2001, le remboursement naturel de la dette en capital s'est élevé à 142 984 KF contre 97 570 KF en 2000. Cette forte hausse s'explique :

* d'une part par le vieillissement de la dette avec l'impact de l'amortissement progressif du capital (la proportion de capital remboursé dans le volume de l'annuité de dette est de plus en plus importante),

* d'autre part par un remboursement anticipé d'emprunts sans refinancement pour 37 500 KF suite au transfert de la compétence Transports à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :

- le 17/05/2001 : 16 825 KF,
- le 12/06/2001 : 4 000 KF,
- le 26/06/2001 : 16 675 KF.

Cette dépense exceptionnelle a été couverte par une recette de même montant de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

• Les autres opérations financières :

- les rentes viagères versées par la Ville en 2001 se sont élevées à 222 KF.

- Il n'y a pas eu en 2001 de remboursements des cautions pour les logements en location, contrairement à l'exercice 2000. Il en va de même pour les mises en jeu de garanties d'emprunts accordées par la Ville qui avaient entraîné en 2000 des dépenses pour un montant de 124 KF. Enfin, à la différence de 2000, la Ville n'a pas souscrit en 2001 de parts sociales. Ces souscriptions avaient représenté en 2000 un volume de dépenses de 299 KF auprès de la Caisse d'Épargne de Franche-Comté.

- En revanche, en 2001 la Ville a versé 452 KF à la SEDD. Cette somme constitue le solde de sa participation de 606 KF au capital de cette société.

- une avance remboursable de 2 000 KF a été versée pour le PLIE.

4.2. Les inscriptions sur la section de fonctionnement

Chapitre 931 - Opérations financières

	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	38 086 500	35 130 000	31 248 228	33 865 070	0
en Euros	5 806 249	5 355 534	4 763 762	5 162 697	0
% réalisation				96,4	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	10 200	183 100	12 508	200 939	0
en Euros	1 555	27 913	1 907	30 633	0
% réalisation				109,7	

A - La structure de l'encours, la gestion de la dette, les intérêts et les frais financiers payés

Intérêts payés à l'échéance pour les emprunts à long terme			
2000		2001	
de l'échéance 1999 à l'échéance 2000 (931.6611.20200)	29 999 KF	de l'échéance 2000 à l'échéance 2001 (931.6611.20200)	33 118 KF
TOTAL	29 999 KF	TOTAL	33 118 KF

Depuis 2000, la seule méthode de rattachement des charges et produits à l'exercice est la méthode de contrepassation. Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) sont payés sur le compte 6611 tout comme les intérêts de l'exercice N.

Au 31/12/2001, la structure de l'encours de dette de la Ville sur le budget principal était la suivante :

- la part de taux fixes représentait 49 %
- la part de taux flottants était de 51 % (dont 33 % d'index préfixés et 18 % d'index postfixés).

En 2001, la Ville a poursuivi ses actions de gestion active de la dette avec un résultat satisfaisant. Ainsi, le taux moyen pondéré calculé pour 2001 sur le budget principal s'est élevé à 4,99 % (5,22 % sur les seuls taux fixes). Par ailleurs, la durée moyenne des emprunts est restée basse, 8 ans et 2 mois au 31/12/2001 (alors que la moyenne des communes supérieures à 100 000 habitants est proche de 10 ans). A titre de comparaison, pour une telle durée, le coût de la ressource sur le marché financier est aujourd'hui de l'ordre de 5,10 %. Enfin, la capacité de désendettement mesurée sur le compte administratif a représenté 5 ans 2 mois (globalement stable entre 2000 et 2001).

Dans l'ensemble, les actions menées sur la dette en 2001 ont été conduites dans un contexte incertain. En effet, l'année 2000 a connu un accroissement régulier des taux courts, la poursuite de ce mouvement étant anticipée sur 2001. Dans les faits, un renversement est intervenu dès le premier trimestre 2001 avec une suite de baisse des taux de référence des banques centrales destinée à soutenir l'activité économique. Cette évolution favorable s'est ralentie durant l'été, avant que les événements du 11 septembre 2001 ne perturbent à nouveau les marchés, retardant une nouvelle hausse anticipée des taux courts et tendant sensiblement les taux longs (avant une nouvelle baisse de ces derniers dans les derniers mois de l'année).

Dans un contexte aussi volatile, la stratégie de la Ville a consisté à diversifier ses risques au travers de ses arbitrages : changements de périodicité de certains index, basculement d'une partie de son encours sur index préfixé (Euribor) sur index postfixé (Tam, Tag), de façon à bénéficier des baisses (les Euribor arrêtés en 2000 s'avérant plus coûteux), sécurisation d'une partie de sa dette sur taux fixe sans pour autant modifier fondamentalement la part taux fixes / taux flottants en fin d'exercice (il faut rappeler que les 37,5 MF de remboursements d'emprunts courant 2001 ont porté sur des taux flottants, pour ne pas avoir à régler d'indemnités actuarielles).

D'un exercice sur l'autre, malgré les bons résultats obtenus sur la structure de la dette (l'effet devrait s'en ressentir dès 2002), le total des intérêts et frais financiers a pourtant augmenté de près de 3 MF :

- l'impact de la hausse des taux (du fait notamment des index préfixés en 2000) a été neutralisé par les arbitrages effectués en 2001, sans modification des périodicités. De la même façon, le surcoût supporté par la Ville au titre des nouveaux emprunts encaissés en 2000 (accroissement des mobilisations d'un exercice sur l'autre) a été compensé par la stabilité du coût des emprunts anciens en taux fixe, par le vieillissement naturel de la dette et par les économies qu'a représenté pour deux échéances le remboursement de 37,5 MF de capital à la fin du premier semestre 2001 (transfert à la Communauté d'Agglomération),

- la hausse des frais financiers réglés est imputable pour près de deux tiers aux arbitrages ayant privilégié la sécurisation de la dette et pour près d'un tiers aux charges de trésorerie.

. Dans le premier cas, les incertitudes de marché ont amené la Ville à opter pour une sécurisation en taux fixe (nécessairement plus coûteuse qu'en taux flottant) d'une partie de sa dette (en particulier s'agissant du contrat n° 96016) mais aussi à privilégier des arbitrages sur des taux préfixés à échéances plus longues (12 mois) en période de hausse. Le retour à des périodicités plus courtes a été retardé d'autant, ainsi que le bénéfice des baisses de marché (moins de 5 emprunts ont été concernés).

. Le second élément d'explication tient à la gestion de trésorerie. D'une part, la Ville a rétabli en 2000 le plafond de son Contrat Long Terme Renouvelable pour maintenir ses capacités de gestion. Cela a eu un effet mécanique sur la base du calcul des intérêts. Surtout la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et les délais de mise en oeuvre des nouveaux flux financiers ont réduit globalement les disponibilités de trésorerie de la Ville (les versements de taxe professionnelle par l'État étaient mensualisés alors que les premiers versements de l'attribution de compensation par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon se sont faits avec 2 mois de décalage sur un montant global qui n'a été arrêté par la Commission d'Evaluation des Charges qu'en novembre 2001).

De même, la Communauté d'Agglomération n'a pas été en mesure de verser à la Ville en 2001 la Dotation d'Initiative Economique (DIE), les dernières régularisations intervenant en 2002. La Ville a donc dû mobiliser davantage sa ligne de trésorerie mais aussi retirer plus tôt l'emprunt CLTR (ce dernier avait été remboursé sur pratiquement 11 mois de l'année 2000, les premiers retirages sont intervenus en juillet puis en octobre 2001). Même en réalisant une économie par rapport à un emprunt long terme normal, le coût financier (rapporté au nombre de jours de tirages) a été supérieur en 2001.

B - Les opérations de couverture de risque de taux

Par délibération du 9 novembre 1992, renouvelée depuis chaque année, le Conseil Municipal a autorisé l'utilisation d'instruments financiers de couverture du risque de taux, tels que définis dans la circulaire du 15 septembre 1992.

* Un swap de variabilisation d'un encours à taux fixe élevé a été conclu avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) en octobre 1999 et pour une durée de 5 ans. Il s'agissait d'échanger un taux fixe élevé contre un taux variable plus avantageux et donc d'abaisser les frais financiers sans avoir à renégocier le contrat de prêt et à payer une indemnité actuarielle. Ce contrat de swap permet de transformer un encours de 12 000 KF amortissables au taux fixe de 6,50 % en euribor 12 mois pour la période du 01/04/2000 au 01/04/2005. Un différentiel d'un montant de 101 KF en faveur de la Ville a été encaissé en 2001 pour la période du 01/04/2000 au 01/04/2001.

* Suite à une forte détente observée sur les taux fixes, la Ville a décidé de sécuriser à nouveau l'encours visé ci-dessus sur un taux fixe bas. Elle a conclu un swap de retournement sur un encours de 11 000 KF amortissables pour une durée de 4 ans sur des périodes allant du 01/04/2001 au 01/04/2005. Dans le cadre de cette opération, la Ville verse un taux fixe de 4,83 % et reçoit en contrepartie de l'euribor 12 mois préfixé.

* La Ville a également souhaité sécuriser les échéances 2001 du contrat de crédit-bail servant à financer le parking de la Mairie, indexé en euribor 3 mois. Un CAP a été conclu auprès de la Banque Crédit Agricole Indosuez au taux de 4,50 % et une prime d'un montant de 219 KF a été versée en 2000 (si l'euribor 3 mois est supérieur à 4,50 % le différentiel est versé à la Ville de Besançon ; si l'euribor 3 mois est inférieur à 4,50 %, la Ville bénéficie intégralement de la baisse de l'euribor). En 2001, la Ville a encaissé pour les deux premiers trimestres de l'année un différentiel de 74 KF.

C - Les autres charges et produits financiers

En recettes, les produits financiers correspondent au legs Cusenier ainsi qu'à l'encaissement de dividendes de parts sociales de la Caisse d'Épargne de Franche-Comté (28 KF).

En dépenses, c'est sur ce chapitre que sont également comptabilisés les frais liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie. Son montant n'a pas été relevé en 2001. Contrairement à l'année 2000, la dépense n'a pas fait l'objet d'un rattachement en 2001 avec la suppression de la journée complémentaire. Les frais financiers liés à l'utilisation des lignes de trésorerie se sont élevés à 747 KF. La ligne de trésorerie permet de répondre à des besoins ponctuels de liquidité en évitant l'encaissement prématuré d'emprunts long terme. Elle est systématiquement remboursée en totalité au 31/12 de l'exercice.

IV - L'ANALYSE DES RÉALISATIONS DU BUDGET PRINCIPAL PAR FONCTION

1. La section d'investissement

Fonction 0 - Services généraux des administrations publiques locales

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	42 200 414	42 508 491	24 033 075	21 500 342	19 298 350
en Euros	6 433 412	6 480 378	3 663 819	3 277 706	2 942 014
% réalisation				50,6	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	710 933	596 960	535 444	596 970	0
en Euros	108 381	91 006	81 628	91 007	0
% réalisation				100,0	

020 - Administration générale de la collectivité

Les réalisations s'élèvent à 20 216 KF, les dépenses engagées et reportées sur 2001 atteignent 18 186 KF.

Les dépenses se répartissent essentiellement dans les secteurs suivants :

- *l'Imprimerie* : 135 KF reportés sur 2002 pour l'achat d'un massicot,

- *l'Informatique - Télécommunications* : 10 676 KF de réalisations et 6 898 KF de dépenses engagées reportées sur 2002 pour les actions suivantes :

* extension du Réseau LUMIERE : 4 484 KF et 945 KF de crédits reportés,

* installations téléphoniques : 1 104 KF et 469 KF de reports,

* informatique : 5 088 KF et 5 484 KF de reports principalement pour l'achat de logiciels (réservation de salles, gestion administrative des écoles, gestion financière, suivi vaccinal, archivage de dossiers, ...) et de matériels informatiques (écrans, imprimantes, scanners, ...),

- *les grosses réparations, l'entretien des bâtiments administratifs* par les Services Électricité et Bâtiment et l'achat de matériel et de mobilier réalisés en 2001 s'élèvent à 3 923 KF, les dépenses engagées non mandatées à 6 335 KF.

Les principaux travaux ont été faits dans les vestiaires au Centre Technique Municipal, au Centre Administratif, au Clos Barbizier et au siège SFU Marulaz. Les acquisitions de matériels et de mobiliers s'élèvent à 1 073 KF. Des dépenses ont été engagées pour les travaux dans les salles Courbet et Minjoz ainsi qu'au Centre Technique Municipal (vestiaires et bâtiment administratif).

- *le Service Parc Auto* : les acquisitions de véhicules et de matériels divers atteignent 5 338 KF réalisés et 4 719 KF reportés.

Les recettes, d'un montant de 597 KF concernent notamment les opérations comptables concernant le réseau de fibres optiques LUMIERE pour 516 KF.

023 - Information, communication, publicité

Les dépenses, d'un montant de 111 KF ont été affectées à l'achat de matériel et de logiciel pour le Service Communication. Les restes à réaliser s'élèvent à 93 KF pour le Service Communication et 162 KF pour l'Info Point Europe.

025 - Aides aux associations

Les dépenses de ce secteur (151 KF) proviennent principalement des travaux effectués à la Maison des Syndicats (84 KF) et de matériels divers achetés par le Centre 1901 et le Service « Vie des quartiers et Associative » (67 KF).

Les dépenses engagées non mandatées s'élèvent à 798 KF et correspondent essentiellement aux travaux à la Maison des Syndicats (766 KF).

026 - Cimetières et Pompes Funèbres

Les réalisations atteignent 1 007 KF. Les dépenses engagées non mandatées s'élèvent à 59 KF. Les travaux au cimetière de Saint-Claude se terminent : 724 KF. Les aménagements de voirie aux abords des cimetières ont été faits à hauteur de 199 KF.

Fonction 1 - Sécurité et salubrité publique

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	70 000	70 000	69 521	66 551	0
en Euros	10 671	10 671	10 598	10 146	0
% réalisation				95,1	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	0	0	0	0	0
en Euros	0	0	0	0	0
% réalisation					

112 - Police Municipale

Les crédits (67 KF) ont servi à acheter du matériel destiné aux policiers municipaux (jumelles eurolaser, éthylotest, ...).

Fonction 2 - Enseignement, Formation

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	35 427 006	31 052 018	25 638 875	17 234 754	13 761 459
en Euros	5 400 812	4 733 850	3 908 621	2 627 421	2 097 921
% réalisation				55,5	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	9 427 842	5 029 101	6 816 731	3 086 940	1 537 660
en Euros	1 437 265	766 682	1 039 204	470 601	234 415
% réalisation				61,4	

211 - 212 - 213 - Écoles maternelles, primaires et classes regroupées

Globalement, les dépenses d'investissement pour l'enseignement du premier degré s'élèvent à 16 099 KF. Elles se répartissent ainsi :

- poursuite de l'informatisation des écoles : 826 KF,
- acquisition de matériel et mobilier : 1 212 KF,
- travaux dans les cours d'écoles : 520 KF,

- restructuration du groupe scolaire Saint-Claude (3 959 K F) et poursuite de celle du groupe scolaire Charles Fourier (1 280 KF),

- travaux dans divers bâtiments scolaires : 8 192 KF. Les principaux chantiers ont été effectués aux groupes scolaires Helvétie (4 582 KF), Rosemont - Jules Ferry (1 062 KF) et à l'école primaire Fontaine Écu (581 KF).

Les dépenses engagées reportées sur l'exercice suivant atteignent 12 463 KF et se rapportent principalement à la reconstruction du groupe scolaire Fourier (870 KF), aux travaux effectués au groupe scolaire Saint-Claude (2 882 KF) et dans diverses écoles publiques bisontines (6 583 KF).

Les recettes encaissées à hauteur de 2 620 KF se ventilent de la manière suivante :

- subventions du Département : 2 448 KF,
- subventions de l'État pour l'informatisation des écoles : 172 KF.

22 - Enseignement du deuxième degré

A cette rubrique est enregistrée la participation aux charges d'investissement des collèges bisontins versée par les communes dont les enfants sont scolarisés à Besançon (210 KF).

23 - Enseignement supérieur

Les crédits s'élèvent à 856 KF.

Ils ont été utilisés pour divers travaux notamment de sécurité et acquisitions de matériels destinés à l'École des Beaux-Arts (687 KF).

Le reste des dépenses représente la poursuite des travaux pour l'extension du restaurant universitaire Canot (169 KF).

Les reports de crédits s'élèvent à 941 KF et se rapportent aux travaux de sécurité à l'École des Beaux-Arts.

251 - Hébergement et restauration scolaire

L'acquisition de matériel pour cette activité a représenté une dépense de 153 KF et des crédits engagés et reportés pour 184 KF.

L'étude commune Ville/CCAS sur la restauration collective a commencé (126 KF), le solde des crédits (174 KF) a été reporté sur 2002.

Fonction 3 - Culture

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	40 360 532	55 360 944	14 963 400	38 544 411	15 442 916
en Euros	6 152 923	8 439 722	2 281 156	5 876 058	2 354 257
% réalisation				69,6	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	27 954 273	25 365 321	7 222 826	9 346 067	16 029 935
en Euros	4 261 601	3 866 918	1 101 113	1 424 799	2 443 748
% réalisation				36,8	

311 - Expression musicale, lyrique et chorégraphique

Cette sous-fonction a généré 949 KF de dépenses et 410 KF de restes à réaliser. Les réalisations se ventilent en acquisition de matériel et d'instruments de musique pour l'Harmonie Municipale (40 KF) et le Conservatoire (539 KF) ainsi qu'en travaux de bâtiments, soit 370 KF, la restructuration du Conservatoire ayant été lancée.

312 - Arts plastiques et autres activités artistiques

Les dépenses s'élèvent à 1 468 KF pour la mise en place de la sculpture Boettcher sur la jetée du pont Denfert Rochereau ; 170 KF sont engagés et restent à réaliser en fin d'exercice pour l'éclairage de la statue.

313 - Théâtres

Les réalisations atteignent 200 KF et se rapportent à diverses acquisitions pour le Théâtre (106 KF) et à des petits travaux (85 KF) effectués à l'Espace Culturel de Planoise ainsi qu'au Théâtre.

314 - Cinémas et autres salles de spectacle

Les dépenses se chiffrent à 111 KF, les restes à réaliser à 93 KF et se rapportent à l'achat de matériel pour le Kursaal.

321 - Bibliothèques et médiathèques

Les réalisations s'élèvent à 748 KF, les restes à réaliser à 1 727 KF et se ventilent :

- en travaux de bâtiments pour 514 KF et en 1 665 KF de crédits reportés essentiellement pour les travaux de sécurité à la Médiathèque Pierre Bayle,

- en restauration et achats de livres ainsi que de divers matériels pour 234 KF.

322 - Musées

Cette sous-fonction a généré 29 762 KF de dépenses et 8 393 KF de dépenses engagées non mandatées, les principales dépenses étant pour le Musée du Temps (27 783 KF de réalisations et 4 378 KF d'engagements reportés).

Les autres dépenses se rapportent principalement à l'achat d'oeuvres d'art (933 KF) et à la restauration de tableaux (878 KF).

Il faut noter les restes à réaliser d'un montant de 677 KF pour les acquisitions d'oeuvres d'art, de 1 064 KF pour les restaurations et de 636 KF pour divers agencements pour les musées.

Les recettes quant à elles atteignent 5 058 KF, soit 4 364 KF de subventions encaissées pour la construction du Musée du Temps (État : 3 249 KF, Département : 1 116 KF) et 680 KF pour les autres musées (Ministère de la Culture : 418 KF pour l'acquisition ou la rénovation d'oeuvres d'art, Région : 263 KF).

La totalité des recettes restant à réaliser (14 575 KF) concerne le Musée du Temps (État : 8 000 KF, Région : 6 000 KF, Département : 575 KF).

324 - Entretien du patrimoine culturel

Les réalisations s'élèvent à 5 288 KF et les dépenses engagées non mandatées à 4 650 KF.

Les principaux travaux ont été effectués :

- à l'Église Sainte-Madeleine : 1 979 KF et 3 731 KF de reports,
- à l'Église Saint-Maurice : 2 089 KF,
- dans divers édifices culturels pour un montant de 137 KF,
- à la Citadelle : 928 KF.

Les recettes ont été encaissées à hauteur de 4 124 KF et restent à réaliser pour un montant de 1 455 KF. Elles se rapportent aux édifices précités (Sainte-Madeleine, Saint-Maurice).

Fonction 4 - Sport et Jeunesse

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	51 957 008	31 778 727	41 870 769	20 415 514	6 967 764
en Euros	7 920 795	4 844 636	6 383 158	3 112 325	1 062 229
% réalisation				64,2	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	7 564 842	7 765 721	3 840 163	2 645 664	5 118 857
en Euros	1 153 253	1 183 877	585 429	403 329	780 365
% réalisation				34,1	

40 - Sport et Jeunesse - Services communs

Les crédits (30 KF) ont été utilisés pour acheter du matériel au Service des Sports.

411 - Salles de sport, gymnases

Les dépenses de ce secteur (8 293 KF) se rapportent pour 382 KF à l'acquisition de matériel pour les salles de sport, pour 4 034 KF destinés aux travaux dans les gymnases (Denfert Rochereau, Diderot, Jean Zay) et 847 KF concernent le solde de l'aménagement du Palais des Sports pour recevoir les Championnats du Monde (2 908 KF ont concerné sa restructuration).

Les dépenses engagées non mandatées atteignent 4 376 KF.

Les recettes s'élèvent à 110 KF et correspondent aux subventions versées par le Département pour divers investissements dans les salles de sport. Les subventions restant à encaisser pour ce secteur s'élèvent à 1 118 KF dont 1 039 KF du Département.

412 - Stades

Les dépenses de ce secteur se chiffrent à 4 699 KF et se rapportent essentiellement aux travaux entrepris au stade Léo Lagrange pour 2 664 KF, à l'aménagement de terrains de divers ensembles sportifs pour 1 875 KF (terrain de bicross à Rosemont : 344 KF, terrain n° 2 à la Malcombe : 171 KF, Orchamps : 270 KF et Diderot : 288 KF, au remplacement des clôtures et de glissières de sécurité : 502 KF) et à l'entretien des bâtiments pour 100 KF.

Les engagements reportés s'élèvent à 882 KF et concernent les opérations précitées.

Les recettes ont été encaissées à hauteur de 2 219 KF et représentent les subventions versées par le Département pour les installations sportives (216 KF) et par l'État (2 000 KF) pour le stade Léo Lagrange. Les subventions restant à encaisser pour ces opérations s'élèvent à 3 388 KF dont 3 000 KF du Département pour le stade Léo Lagrange.

413 - Piscines

Des travaux et des acquisitions de matériel ont été effectués dans les piscines bisontines pour un montant de 2 071 KF dont 1 272 KF pour le traitement de l'eau à la piscine La Fayette. Les restes à réaliser s'élèvent à 404 KF.

414 - Autres équipements sportifs ou de loisirs

Divers aménagements ont été faits à hauteur de 312 KF à la patinoire.

421 - Centres de loisirs

Les réalisations s'élèvent à 377 KF et concernent essentiellement l'aménagement de locaux pour les Francas.

La Ville a encaissé le solde de la subvention du Département prévue pour la mise en conformité électrique et incendie du Fort de Bregille (89 KF).

422 - Autres activités pour les jeunes

Les dépenses de ce secteur s'élèvent à 4 633 KF et se rapportent à l'extension de la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux (3 651 KF), à la construction de la Maison de Quartier à Velotte (378 KF), aux travaux effectués au Centre Pierre Mendès France (213 KF) et à l'aménagement d'un local pour la société musicale «La Concorde» (93 KF).

Les dépenses engagées non mandatées atteignent 1 211 KF et se rapportent aux travaux précités.

Une subvention de 110 KF a été versée par l'État pour les travaux de mise en sécurité du Centre International de Séjour.

Les recettes restant à encaisser s'élèvent à 545 KF et concernent essentiellement la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux.

Fonction 5 - Interventions sociales et santé

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	1 062 814	974 692	15 236	329 592	561 049
en Euros	162 025	148 591	2 323	50 246	85 531
% réalisation				33,8	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	0	0	0	0	0
en Euros	0	0	0	0	0
% réalisation					

510 - Santé - Services Communs

Les dépenses de cette sous-fonction sont de 3 KF et relèvent du secteur de la santé.

511 - Dispensaires et autres établissements sanitaires

Les dépenses (326 KF) concernent essentiellement des frais d'études pour l'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal (324 KF). Par ailleurs, 64 KF de crédits engagés ont été reportés pour différents travaux à entreprendre au Centre de Kinésithérapie de la Mouillère.

523 - Actions en faveur des personnes en difficulté

La Ville a commencé des travaux estimés à 500 KF au Fort de Planoise pour le local destiné à l'Association «EMMAÛS». Les crédits sont engagés et non mandatés à hauteur de 497 KF en fin d'exercice.

Fonction 6 - Famille

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	5 233 812	10 863 871	1 267 820	2 997 885	7 864 934
en Euros	797 889	1 656 186	193 278	457 025	1 199 001
% réalisation				27,6	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	72 000	0	72 000	0	0
en Euros	10 976	0	10 976	0	0
% réalisation					

63 - Aides à la famille

Les réalisations s'élèvent à 2 742 KF, les restes à réaliser à 7 182 KF.

- Les principaux travaux ont été réalisés pour la reconstruction de Centre Social de la Grette pour 2 595 KF (5 309 KF reportés).

- Les autres travaux ont été réalisés dans le domaine de l'action sociale pour 147 KF. Il faut y ajouter 1 873 KF de dépenses engagées non mandatées dont 1 570 KF pour les travaux de sécurité au Centre Social des Époisses.

64 - Crèches et garderies

Les travaux réalisés à hauteur de 256 KF se détaillent comme suit :

- 31 KF pour la Crèche de Saint-Ferjeux
- 42 KF pour l'ensemble des autres crèches
- 183 KF pour la réhabilitation des aires de jeux.

Les dépenses engagées non mandatées se montent à 606 KF pour les crèches et 76 KF pour les aires de jeux.

Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	105 195 987	107 873 229	71 105 462	68 338 500	38 946 586
en Euros	16 037 025	16 445 168	10 839 958	10 418 137	5 937 369
% réalisation				63,4	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	22 625 721	23 371 795	18 331 325	13 744 049	8 622 626
en Euros	3 449 269	3 563 007	2 794 593	2 095 267	1 314 511
% réalisation				58,8	

813 - Propreté Urbaine

Les dépenses s'élèvent à 72 KF et ont été affectées à l'achat de divers matériels pour cette activité (cuves, corbeilles, poste à souder...). A ces réalisations, il faut ajouter les dépenses engagées non réalisées qui s'élèvent à 200 KF.

814 - Eclairage public

Les dépenses et les recettes de ce secteur se chiffrent respectivement à 3 878 KF et 1 311 KF. Elles se rapportent aux opérations suivantes :

- conformité et extension du réseau d'éclairage public : 3 299 KF de réalisations et 957 KF de travaux engagés non terminés. La Ville a encaissé d'EDF-GDF une somme de 250 KF pour les travaux de dissociation des réseaux dans le cadre de la charte de partenariat, et un deuxième acompte (261 KF) sur une subvention totale de 400 KF de la Direction Départementale de l'Équipement pour le financement des travaux de rénovation de l'éclairage public à Planoise,

- programme 2001 du Plan Lumière : éclairage du Pont de la République, Synagogue, Église de la Madeleine, abords de la Citadelle (Tarragnoz et Rivotte) et opération Marché / Beaux-Arts (Place de la Révolution...) pour un montant réalisé de 580 KF et reporté de 2 463 KF.

EDF-GDF a versé sa contribution annuelle à cette opération soit 800 KF.

820 - Aménagement urbain - Services Communs

Les dépenses de cette sous-fonction atteignent 335 KF et correspondent aux acquisitions de matériel, travaux de cartographie et topographie effectués par le Service Urbanisme et le Service Plan. Les dépenses engagées non mandatées s'élèvent à 119 KF.

821 - Equipements de voirie

Les réalisations (pose de bornes et de panneaux de jalonnement, installation synoptique de carrefours à feux, dispositif aveugles : installations de modules de traversées de chaussées...) s'élèvent à 1 555 KF, les dépenses engagées non réalisées à 574 KF.

822 - Voirie communale et routes

Ce secteur a généré 27 818 KF de dépenses ventilées essentiellement dans les opérations suivantes :

- aménagement du Parking du Marché : 14 983 KF,

- aménagement de voirie : 9 013 KF qui concernent principalement la réfection des trottoirs, abribus, pavés, chaussées, cours et allées... (5 362 KF), des chemins de la Chaille, Sanatorium et Tilleroyes (883 KF), de la rue d'Arènes (652 KF), des chemins de Valentin, Quatrouillots et Grands Bas (590 KF), du carrefour Vesoul-Founottes (142 KF) et de la rue Reclus (124 KF) ainsi que les études de risques d'éboulements rocheux et mesures de protection appropriées concernant le versant Est de la Citadelle (Falaise côté Rivotte) pour 258 KF et divers aménagements de voirie pour 736 KF (réfection de passerelles, pose bornes automatiques...)

- plan de déplacement urbain : 2 064 KF,

- gestion du stationnement de surface : 703 KF (passage à l'euro des horodateurs),

- programme local de sécurité routière : 456 KF,

- réaménagement du secteur marché : 252 KF.

Les dépenses engagées et reportées sur 2002 s'élèvent à 17 030 KF et correspondent principalement aux opérations précitées (Parking du Marché : 9 967 KF, aménagements de voirie : 4 235 KF, Plan de déplacement urbain : 1 416 KF, réaménagement du secteur marché : 748 KF).

Les recettes atteignent 9 004 KF et correspondent principalement :

- aux amendes de police pour 8 309 KF,

- au versement par la Direction Départementale de l'Équipement du solde d'une subvention d'un montant total de 555 KF pour l'élaboration du plan des déplacements urbains de la Ville de Besançon (333 KF),

- au versement par le Ministère de l'Intérieur et Aménagement du Territoire du premier acompte d'une subvention totale de 300 KF pour les travaux de réfection des voies au centre-ville (138 KF),

- aux participations des constructeurs dans le cadre de l'aménagement du chemin des Mirounes (121 KF),

- aux participations pour non-réalisations d'aires de stationnement pour 103 KF.

Les recettes non réalisées et reportées sur 2002 (478 KF) concernent l'aménagement du chemin des Mirounes (165 KF), la réfection des voies du centre-ville (162 KF), le programme local de sécurité routière (73 KF), le Centre Commercial Ile de France (78 KF).

823 - Espaces verts urbains

Les réalisations concernant l'aménagement des espaces verts représentent 4 089 KF dont 906 KF pour l'aménagement des jardins familiaux et 317 KF pour la réhabilitation des aires de jeux.

Différents chantiers concernant ces projets ont été engagés (2 248 KF) et sont reportés sur 2002.

Quant aux recettes, elles atteignent 325 KF et correspondent à l'encaissement de subventions diverses auxquelles il faut ajouter 133 KF de recettes reportées sur 2002.

824 - Autres opérations d'aménagement urbain

Les dépenses s'élèvent à 30 509 KF et sont affectées :

- aux frais d'études : 637 KF dont notamment 352 KF qui correspondent à l'étude pour l'aménagement du pôle d'échange de la Gare Viotte,

- à diverses acquisitions de terrains, bâtiments et propriétés : 5 064 KF dont 2 400 KF pour l'acquisition de la propriété Colette chemin des Montboucons, 1 020 KF pour l'acquisition par la Ville par voie de préemption d'un immeuble sis 41 chemin de Halage Casamène et 300 KF concernant l'acquisition d'une propriété sise 19 avenue de la 7^{ème} Armée Américaine.

- aux travaux : 24 808 KF, le réaménagement du secteur Marché/Beaux-Arts étant le plus important (20 222 KF) mais il faut noter aussi la réhabilitation de l'Ilot Ile de France à Planoise (2 305 KF), l'aménagement du secteur Prés de Vaux et du port fluvial (547 KF), le ravalement de façades des édifices et bâtiments communaux (425 KF), les opérations liées au transfert de Radio France Besançon (386 KF).

Pour certaines de ces opérations, la Ville a reçu des subventions pour un montant de 3 105 KF.

Les restes à réaliser, soit 15 180 KF en dépenses et 7 932 KF en recettes concernent essentiellement les mêmes opérations.

831 - Aménagement des eaux

L'entretien des berges du Doubs a généré 82 KF de réalisations et 177 KF de restes à réaliser.

Fonction 9 - Action économique

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	25 969 682	14 824 002	23 413 176	11 307 443	1 576 299
en Euros	3 959 052	2 259 905	3 569 316	1 723 809	240 305
% réalisation				76,3	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	3 426 160	2 698 967	1 907 308	2 698 966	0
en Euros	522 315	411 455	290 767	411 455	0
% réalisation				100	

90 - Interventions économiques

Les réalisations atteignent 10 329 KF et les dépenses engagées non mandatées 1 570 KF. Les réalisations se ventilent ainsi :

- avances faites au Syndicat Mixte TEMIS sur acquisitions d'ouvrages : 9 421 KF
- frais d'études pour la réalisation de la ZAC Nord rue de Vesoul : 213 KF
- aménagement des voiries d'accès à la zone d'activités des Champs Montants pour 479 KF. Il faut y ajouter la somme de 1 046 KF de dépenses engagées non mandatées
- restructuration d'un bâtiment industriel, 17 rue Edison destiné à la société SNDR pour 199 KF
- frais d'études et acquisition de matériel audiovisuel pour 17 KF.

A ces réalisations, il faut ajouter les dépenses engagées non mandatées pour l'aménagement d'un bâtiment industriel chemin des Prés de Vaux (212 KF) et de la pépinière chemin de Palente (312 KF).

Pour la restructuration du bâtiment industriel SNDR rue Edison, la Ville a perçu des subventions de la part du Département (500 KF) et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (700 KF).

95 - Aides au tourisme

Les dépenses et les recettes de ce secteur concernent principalement le Casino Municipal. Elles s'élèvent à 978 KF pour les dépenses et à 1 499 KF pour les recettes.

700 KF ont été encaissés à titre de reversement à la Ville des crédits disponibles sur le compte 471 du Casino. Par ailleurs, l'assujettissement à la TVA de l'activité Casino ayant été remis en cause en cours d'année, il a été abandonné en 2001. En conséquence à des fins de régularisations, les mandats relatifs aux dépenses effectuées en 1999 et 2000 comptabilisées HT ont été annulés en 2001, ce qui fait apparaître une recette de 799 KF. Ces dépenses ont été recomptabilisées TTC pour un montant de 963 KF.

A ces réalisations il faut ajouter les dépenses engagées non mandatées pour les travaux de mise aux normes du camping de Chalezeule pour un montant de 6 KF.

2. La section de fonctionnement

Fonction 0 - Services généraux des administrations publiques locales

	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	189 408 657	199 028 462	185 459 191	194 539 451	2 543 746
en Euros	28 875 164	30 341 693	28 273 071	29 657 348	387 792
% réalisation				97,7	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	15 424 455	17 575 873	12 810 256	16 974 916	384 943
en Euros	2 351 443	2 679 425	1 952 911	2 587 809	58 684
% réalisation				96,6	

020 - Administration générale de la collectivité

Les dépenses et les recettes concernant les services généraux de la Ville s'élèvent respectivement à 157 569 KF et à 11 578 KF.

Les postes les plus importants se ventilent ainsi :

- *Frais de personnel des services concernés* : 108 908 KF. A cette rubrique sont aussi comptabilisées les subventions (3 135 KF) versées aux organismes représentant le personnel municipal,

- *Imprimerie et accueil* : 867 KF,

- *Informatique et Télécommunications* : 3 730 KF pour le téléphone et 8 663 KF pour l'informatique,

- *Secrétariat Général* : 690 KF soit 351 KF pour les honoraires et 150 KF pour la documentation générale,

- *Finances* : 7 837 KF, les plus grosses charges étant les pertes sur créances irrécouvrables approuvées par le Conseil Municipal en cours d'exercice (5 729 KF pour les dossiers concernant le Centre de la Mouillère, le CO PSB et le Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin), l'annulation des titres sur exercices antérieurs (823 KF),

- *Administration Générale* : 5 811 KF ventilés en achat de fournitures de bureau pour les services (634 KF), en frais d'assurances notamment des bâtiments communaux (2 840 KF), en frais d'affranchissement du courrier (1 069 KF), en location de garde-meubles (368 KF) pour les collections du Musée et des archives, en frais d'annonces légales (226 KF) et en location des photocopieurs et de la machine à affranchir (253 KF),

- *Électricité-Chauffage* : 3 807 KF soit 1 557 KF pour l'éclairage et le chauffage des bâtiments administratifs, 1 594 KF pour l'achat des fournitures d'ateliers destinées aux travaux faits en régie et 431 KF pour la maintenance de divers équipements (ascenseurs, télégestion du chauffage, onduleur, ...),

- *Parc Auto* : 7 439 KF utilisés essentiellement pour l'achat de carburant (2 761 KF), des pièces auto (3 036 KF) et pour le paiement de l'assurance et des vignettes des véhicules (749 KF),

- *Bâtiment* : 6 095 KF affectés principalement à l'acquisition des fournitures d'atelier (3 572 KF) et au nettoyage des locaux administratifs (1 248 KF),

- *Médecine du Travail* : 218 KF pour des analyses et des fournitures spécialisées.

D'autres charges sont comptabilisées dans ce chapitre comme les cotisations municipales (200 KF), l'achat de cartes de transport utilisées par le personnel municipal dans le cadre de leur service (82 KF) et la poursuite de mise en place de la démarche d'assurance qualité dans le domaine de l'achat public (86 KF) avec l'obtention de la certification achat norme «ISO 9001 version 2000» par la Ville.

Les recettes encaissées à hauteur de 11 578 KF correspondent essentiellement aux travaux et prestations effectués par les services municipaux pour d'autres collectivités (3 092 KF), aux opérations liées au réseau fibre optique (3 757 KF), à divers remboursements et participations concernant le personnel (2 090 KF) et aux indemnités de sinistre versées par les assureurs pour divers dossiers (955 KF).

021 - Assemblée locale

Les frais de fonctionnement de l'assemblée locale, y compris les indemnités des élus, atteignent 3 963 KF.

022 - Administration générale de l'État

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration effectuées pour le compte de l'État (élections, état-civil, affaires militaires).

Les dépenses s'élèvent à 8 567 KF et se rapportent essentiellement aux charges de personnel (7 481 KF), à l'opération «reprise des actes d'État-Civil» commencée en 2001 (380 KF) et à la participation de la Ville à la mise en place des bureaux de police de proximité (328 KF).

Les recettes atteignent 788 KF et proviennent principalement de la participation de l'État pour la mise sous pli des documents électoraux (cantonales et municipales).

023 - Information, communication, publicité

Cette sous-fonction se rapporte à toutes les charges d'information de la population et à l'édition du bulletin municipal.

Les dépenses atteignent 11 950 KF, les recettes 1 191 KF et se ventilent ainsi :

- *frais de personnel affecté à ces activités* : 5 613 KF,

- *crédits de fonctionnement* : 4 328 KF dont 246 KF de subventions versées à des associations pour des actions de communication et 451 KF pour l'organisation de la consultation sur les déplacements,

- *BVV* : 1 926 KF et 798 KF en recettes pour les insertions publicitaires,

- *Info Point Europe* : 83 KF de dépenses. Cette cellule a dispensé des formations à l'euro pour 86 KF et la Ville a reçu de la Communauté Européenne une subvention de fonctionnement de 131 KF.

024 - Fêtes et cérémonies

Cette activité a généré 3 845 KF de dépenses. Ces crédits ont été utilisés pour subventionner les sociétés de musique bisontines, pour organiser les manifestations destinées à conforter l'image de la Ville, les fêtes, les réceptions, les cérémonies publiques et pour organiser aussi les manifestations qui se sont déroulées tout au long de l'année 2001.

025 - Aides aux associations

Sont répertoriées ici les charges du Service «Vie Associative» et du Centre 1901, soit 3 717 KF ventilés en frais généraux pour 2 896 KF et en frais de fonctionnement de ces services (organisation du 10^{ème} Forum des associations et de la célébration du centenaire de la loi 1901) pour 821 KF dont 543 KF de subventions aux associations.

Les recettes s'élèvent à 414 KF et correspondent essentiellement à la location de salles (234 KF) et à la participation de l'État pour la cessation progressive d'activité et les emplois jeunes (135 KF) ainsi que pour l'organisation du Forum des Associations (20 KF).

026 - Cimetières et Pompes Funèbres

Les dépenses de ce secteur atteignent 1 124 KF, les recettes 2 503 KF et se rapportent principalement à l'encaissement des ventes de concessions (1 508 KF), des taxes funéraires (674 KF) et à la redevance versée par l'exploitant du crématorium (264 KF) dans le cadre du contrat d'affermage.

04 - Relations Internationales

Les dépenses s'élèvent à 3 803 KF et se ventilent en rémunérations et charges du personnel (2 505 KF) et en frais de fonctionnement (1 298 KF) dont 850 KF de subventions versées. Ces crédits sont destinés à mener à bien les actions de la Ville pour les jumelages et la coopération, notamment le programme de développement pour Douroula, la coopération avec l'Europe de l'Est et l'organisation de l'anniversaire des jumelages avec les villes de Kuopio et Man.

Les recettes s'élèvent à 501 KF et sont relatives à l'encaissement de subventions notamment 352 KF venant du Ministère de la Coopération et du Développement pour le programme Douroula.

Fonction 1 - Sécurité et salubrité publiques

	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	12 417 027	10 564 423	11 406 648	10 494 595	17 033
en Euros	1 892 964	1 610 536	1 738 932	1 599 891	2 597
% réalisation				99,3	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	1 347 200	156 000	1 973 772	252 108	798
en Euros	205 379	23 782	300 900	38 434	122
% réalisation				161,6	

112 - Police Municipale

L'activité de la Police Municipale totalise 10 074 KF de dépenses dont 9 967 KF au titre des frais de personnel et 107 KF de crédits de service.

Les recettes s'élèvent à 230 KF et concernent principalement le remboursement des frais de capture et de garde des animaux errants et de la participation de l'État pour les congés de fin d'activité.

114 - Autres services de protection civile

Les crédits (19 KF) ont été utilisés pour des mesures d'urgence et notamment les travaux de mise en sécurité du site Rhodiaceta.

12 - Hygiène et salubrité publique

Cette sous-fonction comprend les actions spécifiques liées à la salubrité publique, telles que les opérations de dératisation, les interventions d'urgence sur les immeubles en péril, le fonctionnement des bains-douches, soit une charge totale pour 2001 de 401 KF et une recette de 22 KF.

Fonction 2 - Enseignement - Formation

	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	91 874 405	82 419 122	90 575 864	80 897 582	254 446
en Euros	14 006 163	12 564 714	13 808 202	12 332 757	38 790
% réalisation				98,2	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	19 215 030	17 128 948	19 720 293	14 545 351	500 000
en Euros	2 929 312	2 611 291	3 006 339	2 217 424	76 225
% réalisation				84,9	

20 - Enseignement-Formation - Services communs

Les frais généraux du service qui s'occupe de l'enseignement s'élèvent à 2 210 KF.

211 - 212 - 213 - Écoles maternelles, primaires et classes regroupées

Le fonctionnement des écoles du premier degré a généré 39 885 KF de dépenses réparties en frais de personnel (29 335 KF), en charge d'entretien des bâtiments (5 853 KF), en subventions et participations versées aux associations et aux écoles privées (1 498 KF) ainsi qu'en dépenses diverses (fournitures scolaires, petit matériel, ...) pour un montant de 3 199 KF.

Les recettes s'élèvent à 763 KF dont 503 KF représentant la participation intercommunale aux frais de scolarité.

22 - Enseignement du deuxième degré

Les crédits (15 KF) ont été utilisés pour verser le prix de la Ville de Besançon à une collégienne, pour la cotisation au CFA Hilaire de Chardonnet comme membre fondateur et pour les frais de scolarité d'enfants bisontins scolarisés dans les écoles non bisontines.

23 - Enseignement supérieur

Cette sous-fonction comporte les dépenses afférentes aux actions et écoles d'enseignement supérieur notamment artistiques (École des Beaux-Arts).

Les dépenses s'élèvent à 14 496 KF et se rapportent essentiellement aux frais de fonctionnement de l'École des Beaux-Arts (9 259 KF), à des subventions (219 KF) versées à divers organismes pour des actions concernant l'enseignement supérieur (Université Ouverte, portes ouvertes aux lycéens, ...) et à la participation de la Ville pour la construction de l'UFR Médecine et la Bibliothèque (5 000 KF).

Les recettes (2 411 KF) représentent principalement les subventions de fonctionnement versées par l'État (1 350 KF) et par le Département (500 KF), les droits d'inscription (403 KF) de l'École des Beaux-Arts et des remboursements sur salaires (103 KF).

251 - Hébergement et restauration scolaire

Le fonctionnement des restaurants scolaires a généré 23 277 KF de dépenses réparties en frais de personnel (16 948 KF), en charges de bâtiments (160 KF) ainsi qu'en dépenses liées à l'activité même de la restauration (6 169 KF).

Les recettes (11 372 KF) correspondent à la vente de tickets de repas (10 781 KF pour environ 600 000 repas servis en 2001), à la participation de la Caisse des Écoles (400 KF) pour le personnel des centres de loisirs.

252 - Transports scolaires

Cette activité a coûté 379 KF à la Ville. Elle correspond au transport des enfants des écoles municipales pour exercer des activités éducatives, sportives et culturelles (piscine, musée, classes musicales) ainsi qu'au transport des enfants de l'école primaire Saint-Claude en direction de l'école primaire Jean Zay suite à une restructuration de cette école.

255 - Classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement

Les subventions pour les classes de découverte s'élèvent à 637 KF.

Fonction 3 - Culture

	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	102 135 666	104 146 758	100 750 384	100 529 698	1 116 715
en Euros	15 570 482	15 877 071	15 359 297	15 325 654	170 242
% réalisation				96,5	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	16 160 922	14 268 521	15 324 635	14 063 748	251 019
en Euros	2 463 717	2 175 222	2 336 226	2 144 005	38 268
% réalisation				98,6	

30 - Culture - Services communs

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration générale, de réglementation et de contrôle exercées par la collectivité en matière culturelle. Elle comprend aussi les aides aux associations oeuvrant dans ce domaine, mais non ventilables à un degré plus fin de la nomenclature.

Les réalisations s'élèvent à 3 218 KF dont 1 550 KF de subventions.

311 - Expression musicale, lyrique et chorégraphique

Les dépenses (30 211 KF) concernent essentiellement les frais de personnel permanent (19 709 KF), d'entretien et de location des bâtiments (296 KF), le fonctionnement de l'Orchestre de Besançon (5 316 KF dont le lancement de l'étude de préfiguration dans la perspective d'un développement régional pour 141 KF) et du Conservatoire de Musique (327 KF) ainsi que les subventions versées aux associations musicales (344 KF) et pour la saison lyrique à l'Opéra-Théâtre (4 170 KF).

Les recettes (6 815 KF) correspondent aux subventions versées au Conservatoire par l'État (2 022 KF), par le Département (360 KF), aux droits d'inscription (1 542 KF) ainsi qu'aux recettes de l'Orchestre de Besançon, soit 2 485 KF dont 815 KF pour les prestations et 1 655 KF pour les subventions, notamment 1 000 KF de la Région pour développer des actions dans le cadre de la réorganisation de l'Orchestre, 605 KF de l'État et 50 KF du Département.

312 - Arts plastiques et autres activités artistiques

Les dépenses s'élèvent à 915 KF et se rapportent principalement au Centre d'Arts Contemporains pour la charge salariale et les crédits de fonctionnement (729 KF), à diverses actions concernant ce secteur (91 KF) et à une subvention de 95 KF versée au Parlement International des Écrivains.

313 - Théâtre

Cette sous-fonction englobe la gestion des salles de spectacles municipales et les scènes nationales.

Les dépenses qui atteignent 9 902 KF correspondent aux salaires et charges du personnel permanent (3 044 KF) et à l'entretien des bâtiments (279 KF), aux crédits de fonctionnement du Théâtre (534 KF) et aux subventions versées au Centre Dramatique National de Franche-Comté (2 020 KF) et au Théâtre de l'Espace (4 025 KF).

Les recettes qui se chiffrent à 422 KF représentent essentiellement l'encaissement du loyer (383 KF) du Centre Dramatique National.

314 - Cinémas et autres salles de spectacles

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 4 071 KF et 418 KF et sont relatives au fonctionnement du Kursaal.

321 - Bibliothèques et médiathèques

Les dépenses pour cette activité se chiffrent à 18 520 KF dont 15 772 KF pour la rémunération et les charges du personnel permanent, 505 KF pour l'entretien des bâtiments, 2 243 KF pour l'activité même de la médiathèque et des bibliothèques d'études de quartiers.

Les recettes atteignent 2 642 KF et proviennent des remboursements concernant le personnel (774 KF), de la DGD bibliothèques (549 KF), des abonnements (405 KF), des subventions versées par l'État (475 KF) comme la subvention de la Bibliothèque Nationale de France pour la gestion du dépôt légal (350 KF) ou celles de la DRAC (125 KF) pour le programme de développement d'espaces multimédia dans les bibliothèques et le partenariat État/Ville pour la numérisation des fonds précieux ainsi que les subventions de la Région pour favoriser l'accès des moins de 26 ans aux bibliothèques municipales (300 KF).

322 - Musées

Les dépenses (24 675 KF) correspondent au fonctionnement des Musées des Beaux-Arts, d'Histoire, du Folklore Comtois, de la Résistance et d'Histoire Naturelle. Elles se décomposent en frais de personnel permanent (21 445 KF), en entretien des bâtiments (910 KF) et en frais de fonctionnement des musées (2 320 KF).

Les recettes qui s'élèvent à 1 759 KF se rapportent principalement à l'encaissement de subventions (332 KF), aux entrées et vente d'ouvrages (630 KF), au remboursement de frais de personnel (327 KF) et à la participation de la SEM Citadelle aux charges d'entretien et de chauffage (454 KF).

323 - Archives

Les crédits affectés aux actions correspondant à la conservation et à la mise à disposition des archives historiques de la commune s'élèvent à 676 KF.

324 - Entretien du patrimoine culturel

Cette rubrique comprend les interventions de restauration ou de consolidation sur les monuments et objets classés faisant partie du patrimoine de la commune. Globalement, cette rubrique concerne le patrimoine culturel de la commune au sens large, que celui-ci soit classé, inscrit ou simplement d'intérêt local.

Les dépenses atteignent 4 871 KF dont 3 072 KF pour l'entretien des bâtiments historiques, 1 056 KF pour les opérations entre la Ville et la SEM Citadelle (compensations tarifaires, reversement des loyers de Radio France et du restaurant de la Citadelle, ...), 627 KF de crédits pour le fonctionnement du service «Beaux-Arts - Conservatoire du patrimoine».

Les recettes qui s'élèvent à 1 861 KF concernent l'encaissement de la redevance due par la SEM Citadelle pour les années 1999 et 2000 (693 KF), divers remboursements de charges (416 KF), l'encaissement des loyers de Radio France et du restaurant de la Citadelle (281 KF) et des subventions de l'État pour l'entretien des monuments historiques (88 KF), pour la rénovation de l'insectarium à la Citadelle (222 KF) et pour des actions sur la découverte du patrimoine culturel bisontin (125 KF).

33 - Action culturelle

Cette sous-fonction regroupe toutes les activités d'animation culturelle dans lesquelles la production ou l'enseignement artistique est secondaire. Elle décrit notamment l'organisation des festivals, les salles des fêtes et les centres d'animation culturelle.

Ces activités ont généré 3 472 KF de dépenses dont 1 800 KF de rémunérations et charges du personnel permanent, 1 090 KF de subvention versée pour le Festival de Musique, 412 KF pour organiser les «Rencontres Jeune Création» et 118 KF pour l'action culturelle et l'atelier audiovisuel.

Les recettes (77 KF) se rapportent principalement à diverses subventions encaissées pour l'activité culturelle.

Fonction 4 - Sport et Jeunesse

	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	64 246 501	65 050 950	62 899 092	62 329 646	199 794
en Euros	9 794 316	9 916 953	9 588 905	9 502 093	30 458
% réalisation				95,8	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	13 107 732	13 210 939	12 292 119	12 251 898	55 000
en Euros	1 998 261	2 013 995	1 873 922	1 867 790	8 385
% réalisation				92,7	

40 - Sport et Jeunesse - Services

Les dépenses (15 763 KF) concernent les charges des services administratifs chargés des sports et les aides à la pratique sportive.

Les subventions s'élèvent à 10 733 KF et se ventilent en subventions de fonctionnement versées aux associations sportives, les plus significatives étant celles versées au sport amateur (1 733 KF), au sport de haut niveau (7 652 KF), pour la gestion du pôle sportif des Montboucons (300 KF), et celles versées pour l'organisation des manifestations sportives de haut niveau et médiatiques (217 KF).

Les recettes s'élèvent à 277 KF et proviennent en grande partie des cotisations pour l'école municipale des sports (174 KF) et de la participation de l'État pour les emplois jeunes (100 KF).

411 - Salles de sport, gymnases

Les charges de fonctionnement de ces établissements atteignent 4 729 KF, les recettes encaissées 325 KF.

412 - Stades

La gestion et l'entretien des locaux se chiffrent à 3 269 KF, les recettes à 112 KF.

413 - Piscines

Les piscines de Chalezeule, Mallarmé et La Fayette génèrent 14 967 KF de dépenses et 6 688 KF de recettes, soit 5 730 KF de droits d'entrée et 581 KF de produits annexes (bonnets, sèche-cheveux, ...). Il faut noter qu'environ 400 000 personnes ont fréquenté les piscines municipales pour la saison 2000/2001.

414 - Autres équipements sportifs ou de loisirs

Dans cette rubrique se trouve la patinoire. Sa gestion et son entretien s'élèvent à 2 853 KF.

Sur 2 076 KF de recettes encaissées, 1 969 KF concernent les droits d'entrée à la patinoire (107 200 usagers pour la saison 2000/2001).

421 - Centres de loisirs

Les dépenses pour cette activité atteignent 3 878 KF et concernent notamment les subventions versées à la Caisse des Écoles (1 600 KF) et aux Francas (1 999 KF) pour la gestion des centres aérés.

La Caisse d'Allocations Familiales a subventionné cette activité à hauteur de 397 KF (dont 116 KF pour le réajustement des versements concernant 2000).

422 - Autres activités pour les jeunes

Les centres socio-culturels et socio-éducatifs, les maisons des jeunes et maisons pour tous, les clubs de loisirs et l'animation des quartiers sont répertoriés sous cette rubrique.

Les dépenses s'élèvent à 16 871 KF et se ventilent de la manière suivante :

- rémunérations et charges du personnel permanent : 8 948 KF,
- frais de bâtiments : 642 KF,
- subvention au Centre International de Séjour : 793 KF,
- crédits pour l'animation dans les quartiers : 5 195 KF,

- fonctionnement du Relais Jeunesse : 1 293 KF.

Les recettes (2 375 KF) représentent principalement les droits d'adhésion (466 KF) et diverses participations (1 843 KF).

Fonction 5 - Interventions sociales et santé

	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	106 767 033	100 433 727	106 466 644	99 427 527	237 929
en Euros	16 276 529	15 311 023	16 230 735	15 157 629	36 272
% réalisation				99,0	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	7 347 449	7 058 250	7 225 943	7 227 939	0
en Euros	1 120 111	1 076 023	1 101 588	1 101 892	0
% réalisation				102,4	

510 - Santé - Services Communs

Les dépenses (4 112 KF) correspondent notamment aux frais de fonctionnement du service Hygiène-Santé (296 KF) et aux charges de personnel (3 777 KF).

Les recettes (6 502 KF) comprennent essentiellement la DGD Hygiène qui prend en compte non seulement les dépenses directes du service mais également les dépenses indirectes et des remboursements sur charges et rémunérations du personnel et FCCPA.

511 - Dispensaires et autres établissements sanitaires

Le fonctionnement du Centre de Soins Infirmiers a généré 993 KF de dépenses dont 927 KF de frais de personnel.

Les recettes (652 KF) correspondent à l'encaissement des soins infirmiers dispensés par la Ville (497 KF), à des subventions de la CPAM pour le Centre de Soins Infirmiers (55 KF) et à des redevances du Centre de Kinésithérapie de la Mouillère (100 KF).

520 - Interventions sociales - Services communs

Les dépenses d'un montant de 87 929 KF comprennent :

- le versement obligatoire du contingent d'aide sociale au Département pour 4 145 KF. Cette somme représente 15 % de la contribution provisoire qui aurait dû être versée pour 1999.

En effet, la loi du 27 juillet 1999 portant création d'une Couverture Maladie Universelle (CMU) a supprimé à compter de 2000 les contingents communaux d'aide sociale. En contrepartie, la dotation forfaitaire des communes a été diminuée du montant équivalent au contingent 1999. Un accord passé entre le Département et la Ville a permis d'étaler sur 7 ans le contingent dû au titre de 1999 à partir de l'exercice suivant.

- la subvention de 83 337 KF versée au CCAS pour les services généraux et les établissements de la Petite Enfance,

- l'entretien des remparts avenue de la Gare d'Eau dans le cadre des chantiers d'insertion : 432 KF,

- la cotisation de 15 KF à l'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée au titre des Villes de + 100 000 habitants.

Les recettes (42 KF) correspondent au recouvrement de loyers et de charges d'entretien pour les conciergeries des centres sociaux.

522 - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence

Les dépenses réalisées pour un montant de 2 520 KF correspondent essentiellement à des subventions versées à différents organismes (ADDSEA : Association Départementale de Défense et pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte pour 2 215 KF ; Les Chemins de l'Insertion pour 25 KF). Parmi les autres dépenses, il faut noter les frais de bâtiments (loyers et charges, chauffage...) pour 245 KF.

Les recettes (31 KF) comprennent des subventions reçues de la DDE dans le cadre du Contrat de Ville (Volet Vie Sociale des Quartiers).

523 - Actions en faveur des personnes en difficulté

Les dépenses atteignent 1 931 KF et correspondent principalement à des subventions versées :

- à différents organismes ou associations de réinsertion pour 1 070 KF (Services Proximité 25, BTS Le Roseau, PLIE, Gare BTT...),

- à la Régie de Quartiers de Besançon : 400 KF,

- à l'Association GARE BTT (à hauteur des créances détenues par la Ville de Besançon pour mises en jeu de garanties d'emprunts : 266 KF).

- au Crédit Municipal pour son fonctionnement : 194 KF.

524 - Autres services

Les dépenses d'un montant de 1 943 KF comprennent essentiellement :

- des subventions versées à des associations à caractère social ou humanitaire pour 1 017 KF (Antenne Petite Enfance, Banque Alimentaire de la Grette, SOS Amitié, Secours Populaire Français....) ; au Foyer de Jeunes Filles de la Cassotte pour 500 KF pour participer à la rénovation de ses locaux (solde de la participation de la Ville qui était prévue à hauteur de 1 000 KF, le premier versement étant intervenu en 2000) ; à la MJC de Besançon pour sa réimplantation sur le quartier des Clairs-Soleils à Besançon : 150 KF,

- une participation financière à la Société KG Production pour la réalisation d'un film documentaire sur le quartier des Clairs-Soleils : 100 KF,

- une subvention exceptionnelle à l'association AMAD (Aide et Maintien A Domicile) de 90 KF.

Fonction 6 - Famille

	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	32 495 092	33 049 241	32 413 568	32 940 271	4 769
en Euros	4 953 845	5 038 324	4 941 417	5 021 712	727
% réalisation				99,7	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	33 610 994	34 350 931	33 353 630	34 411 637	120 978
en Euros	5 123 963	5 236 766	5 084 728	5 246 020	18 443
% réalisation				100,2	

63 - Aides à la famille

Les dépenses d'un montant de 447 KF concernent la consommation des fluides et les charges d'entretien pour les services d'aide à la famille.

Les recettes à hauteur de 533 KF, dont 121 KF sont rattachés à l'exercice 2001, concernent le recouvrement des loyers et charges locatives.

64 - Crèches et garderies

Les dépenses d'un montant de 32 493 KF correspondent :

- aux frais de personnel : 30 346 KF
- au versement de prestations pour les programmes du Contrat Enfance : Antenne Petite Enfance (Haltes garderies et Centres de loisirs), Maison Verte, Relais Assistantes Maternelles : 1 840 KF
- ainsi qu'à diverses charges de fonctionnement : 307 KF.

Les recettes d'un montant de 33 879 KF concernent principalement :

- le remboursement par le CCAS des dépenses de personnel «Ville» mis à sa disposition en 2001 et travaillant dans les établissements de la Petite Enfance : 30 098 KF
- l'encaissement de prestations octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation du Contrat Enfance qui sont reversées aux associations chargées de la mise en oeuvre des différents programmes : 634 KF
- le remboursement par le CCAS des charges liées aux établissements de la Petite Enfance (loyers, charges locatives, entretien) : 2 765 KF
- les participations de l'État pour les Contrats Emploi Solidarité (CES), FCCFA et FCCPA : 347 KF.

Fonction 7 - Logement

	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	10 408 500	10 862 710	9 811 770	9 204 016	1 958
en Euros	1 586 766	1 656 009	1 495 795	1 403 143	298
% réalisation				84,7	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	5 792 100	6 079 100	5 814 912	6 142 448	0
en Euros	883 000	926 753	886 478	936 410	0
% réalisation				101,0	

70 - Logement - Services communs

Les rémunérations et charges du personnel s'occupant du secteur logement s'élèvent à 806 KF.

71 - Parc privé de la Ville

Les dépenses se chiffrent à 7 366 KF et comprennent notamment les frais d'eau et d'assainissement des bâtiments communaux (901 KF), les taxes foncières (3 313 KF) et les charges des locaux loués par la Ville ou lui appartenant (2 744 KF).

Les recettes qui atteignent 6 142 KF correspondent essentiellement aux loyers et charges locatives perçues par la Ville (5 351 KF), à la redevance versée par la SECIP pour l'occupation du domaine public (733 KF).

72 - Aide au secteur locatif

Les dépenses (1 032 KF) se rapportent au logement social.

Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement

	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	250 290 744	182 064 518	246 163 007	179 066 100	2 111 781
en Euros	38 156 578	27 755 557	37 527 308	27 298 451	321 939
% réalisation				98,4	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	117 458 638	120 570 183	121 809 970	112 684 099	1 580 447
en Euros	17 906 454	18 380 806	18 569 810	17 178 580	240 938
% réalisation				93,5	

811 - Eau et Assainissement

Les dépenses, 4 238 KF représentent principalement la redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales (4 231 KF).

Les recettes, soit 10 531 KF concernent :

- les contributions des services d'Eau et d'Assainissement aux charges du Budget Principal (10 295 KF)

- les frais de secrétariat du Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule (143 KF) et du Syndicat Mixte d'Assainissement de Grandfontaine (93 KF).

812 - Collecte et traitement des ordures ménagères

Les recettes (4 970 KF) concernent la participation du Budget Déchets aux charges du Budget Principal.

813 - Propreté Urbaine

Cette sous-fonction regroupe les services de nettoyage urbain et les charges de personnel affecté à cet entretien, soit une dépense de 17 478 KF.

Parmi les recettes réalisées à hauteur de 1 189 KF, figurent essentiellement les participations de l'État et de la Région pour le dispositif «nouveaux emplois - nouveaux services» (1 070 KF) et l'encaissement des droits d'entrée des WC publics (59 KF).

814 - Eclairage public

Ce secteur retrace la gestion et l'entretien des systèmes d'éclairage public en ville. Les dépenses ont été réalisées pour 9 677 KF et les recettes pour 509 KF.

815 - Transports Urbains

La compétence Transports a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au 1^{er} janvier 2001.

Parmi les dépenses restant à la charge de la Ville en 2001 soit 30 444 KF, figurent :

- le reversement des recettes de versement transport encaissées par la Ville, soit 30 109 KF,
- et le remboursement aux employeurs logeant ou transportant tout ou partie de leur personnel (financé par VT) : 335 KF.

Les recettes s'élèvent à 67 831 KF et correspondent :

- au produit du versement transport encaissé par la Ville pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon soit 30 109 KF,

- au remboursement par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon du capital restant dû des emprunts contractés pour financer le service des Transports Urbains pour 37 500 KF,

- au reversement par la CTB d'un dégrèvement de taxe professionnelle au titre de l'année 2000 soit 117 KF,

- à divers produits de gestion courante pour 105 KF (reprise par le Budget Principal des résultats du budget annexe «Transports» après versement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon de la subvention destinée au financement des reports, suite au transfert de la compétence).

816 - Autres réseaux et services divers

A cette sous-fonction apparaissent :

- le solde de la participation de la Ville pour le fonctionnement de l'aérodrome de Besançon-La Vèze soit 854 KF dont 500 KF correspondant au financement de la base hélicoptée de la Sécurité Civile à la Vèze. La construction des infrastructures a été estimée à 3 000 KF, soit 1 000 KF financés par membre du Syndicat Mixte. Le premier versement a eu lieu en 2000.

- la participation de la Ville pour le fonctionnement de l'aérodrome de Dole-Tavaux (100 KF),

- la cotisation pour le TGV Rhin-Rhône (25 KF).

Apparaît aussi en dépenses et en recettes la taxe foncière payée pour le bâtiment occupé par la SECIP soit 115 KF. En recettes, figure également le remboursement des frais de secrétariat du Syndicat Mixte Lumière (85 KF).

820 - Aménagement urbain - Services Communs

Les dépenses enregistrées à cette rubrique soit 18 049 KF sont destinées au fonctionnement des services municipaux chargés de l'élaboration et de l'application des politiques locales d'urbanisme (Urbanisme, Plan, Etudes et travaux). Elles correspondent en grande partie aux rémunérations et charges du personnel (17 677 KF) et au versement par la Ville à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon d'une cotisation de 117 KF.

Les recettes, soit 334 KF correspondent principalement aux remboursements FCCFA et FCCPA pour 200 KF et à la DGD Urbanisme pour 131 KF.

821 - Equipements de voirie

Cette rubrique comprend notamment les dépenses de signalisation lumineuse des carrefours, la signalisation urbaine et le mobilier urbain (3 197 KF) ainsi que des frais de personnel (5 112 KF).

Les recettes soit 11 KF correspondent à des remboursements FCCPA (cessations progressives d'activités).

822 - Voirie communale et routes

Ce secteur comprend la voirie urbaine et les parcs de stationnement.

En ce qui concerne la voirie urbaine, les dépenses (25 686 KF) se rapportent :

- aux rémunérations et charges de personnel (19 487 KF),

- aux charges de fonctionnement normales et courantes (4 105 KF),

- au contrat de prestations de services avec Via-Stationnement pour la fourrière véhicules (2 094 KF).

Parmi les recettes (3 880 KF), figurent principalement :

- les droits de stationnement et autorisations de voirie (1 083 KF),
- les recettes liées à la fourrière véhicules (1 432 KF),
- les redevances d'occupation du domaine public et permissions de voirie (1 050 KF dont 678 KF rattachés à l'exercice).

Pour ce qui concerne les parcs de stationnement, les dépenses atteignent 11 621 KF et les recettes 18 107 KF.

** Parking du Petit Chamars*

La gestion de ce parking par Via-Stationnement génère 155 KF de dépenses. Les recettes de stationnement s'élèvent à 571 KF. Via-Stationnement a également reversé à la Ville 22 KF sur le trop-versé sur avances 2000.

** Parking Mairie*

Les loyers versés à Flobail pour le remboursement des deux contrats de crédit-bail pour le financement des travaux du parking et économies d'énergie s'élèvent à 4 839 KF.

La Ville verse à la Société Via-Stationnement 2 044 KF pour la gestion de ce parking et encaisse 3 355 KF de droits de stationnement.

** Parking Allende*

Les dépenses de gestion assurées par Via-Stationnement s'élèvent à 720 KF.

Les recettes de stationnement atteignent 258 KF et correspondent aux participations des commerçants et des administrations aux frais de gestion du parking. Via-Stationnement a reversé à la Ville 66 KF au titre du trop-versé sur avances 2000.

** Parking Saint-Paul*

La Ville verse à la Société Via-Stationnement 215 KF pour la gestion de ce parking et encaisse 1 210 KF de droits de stationnement. Via-Stationnement a également reversé à la Ville 19 KF sur le trop-versé sur avances 2000.

** Parking Cusenier*

Le coût de gestion à la charge de la Ville s'élève à 185 KF (redevance versée à la Société Via-Stationnement). Les recettes atteignent 1 375 KF. De plus, Via-Stationnement a reversé à la Ville 16 KF sur le trop-versé sur avances 2000.

** Parking du Marché (ancien parking des Remparts Dérasés)*

Pour ce parking, la Ville a versé à Via-Stationnement 978 KF auxquels s'ajoutent 244 KF au titre des taxes foncières et a encaissé 2 380 KF de droits de stationnement.

* *Stationnement de surface*

Via-Stationnement a perçu 1 546 KF pour la gestion du stationnement sur voirie. Les recettes atteignent 8 619 KF. La Ville a également encaissé de Via-Stationnement 217 KF au titre du trop-versé sur avances 2000.

823 - Espaces verts urbains

Les dépenses (33 322 KF) sont réparties principalement en frais de personnel (30 045 KF) et de fonctionnement pour l'entretien des espaces verts (3 277 KF).

Les recettes (875 KF) se rapportent à des remboursements de frais de personnel (378 KF) et d'entretien des espaces verts assurés par la Ville (496 KF).

824 - Autres opérations d'aménagement urbain

En dépenses, (16 427 KF), ce secteur décrit notamment :

- le projet pilote urbain «CHORUS»
 - . participation au réaménagement du secteur du Marché (6 296 KF),
 - . communication et évaluation du projet (97 KF),
 - . chemin des sens et de la création artisanale (300 KF, montant rattaché à l'exercice),
 - . revitalisation du Quartier Saint-Jean (399 KF)
- les subventions d'équipement :
 - . pour les ravalements de façades : 1 366 KF (dont montant rattaché : 260 KF)
 - . pour l'aménagement des zones d'activités La Fayette (1 000 KF) et de Planoise (2 100 KF)
 - . pour la ZAC de Planoise - locaux commerciaux en rez-de-chaussée d'immeubles (174 KF)
 - . pour la Résorption de l'Habitat Insalubre - Ilot Bacchus : 2 174 KF (dont 580 KF rattachés à l'exercice),
- une participation versée à l'Office Public Municipal d'HLM pour la réhabilitation de la Cité Brulard : 330 KF
- les actions menées dans le cadre du contrat de ville et du contrat éducatif local : 2 151 KF (dont 149 KF de montant rattaché à l'exercice)

Les recettes atteignent 3 926 KF. Apparaissent notamment :

- des subventions versées dans le cadre du contrat de ville, contrat temps libre et contrat éducatif local : 439 KF,
- le produit des cessions d'immobilisations : 3 432 KF,
- le versement d'une subvention pour le financement de l'opération Résorption de l'Ilot Bacchus : 30 KF,

- le reversement d'un dû de la SEDD suite à l'approbation du bilan de clôture concernant l'opération de Résorption d'Habitat Insalubre Madeleine / École / Thiémanté : 25 KF.

Les rattachements font apparaître une somme de 880 KF en recettes et de 227 KF en dépenses dans le cadre du projet CHORUS.

830 - Environnement - Services Communs

Les dépenses (1 991 KF) correspondent aux salaires et charges du personnel affecté à l'environnement.

831 - Aménagement des eaux

Les dépenses (183 KF) sont affectées à l'entretien des berges du Doubs (100 KF), au paiement d'une subvention d'équipement au Syndicat Mixte d'Etude du Bassin de la Saône et du Doubs (47 KF) et d'une étude expérimentale de lutte contre la «renouée du Japon», plante qui prolifère et devient nuisible (36 KF).

832 - Actions spécifiques de lutte contre la pollution

Les dépenses (548 KF) correspondent à des actions de préservation du milieu naturel (subventions versées à deux associations pour des actions en faveur de la protection de la nature et de l'environnement (15 KF), à l'ASQAB (203 KF), à l'Association pour la prévention de la pollution (18 KF)), et aux frais de fonctionnement du Service Hygiène-Santé (312 KF).

Les recettes (22 KF) correspondent à des taxes de désinfection.

Fonction 9 - Action économique

	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2000	2001	2000	2001	
<i>Dépenses réelles</i>					
en Francs	44 525 725	41 736 084	41 421 612	35 695 111	290 030
en Euros	6 787 903	6 362 625	6 314 684	5 441 685	44 215
% réalisation				85,5	
<i>Recettes réelles</i>					
en Francs	25 902 476	23 950 071	19 816 853	21 598 633	301 398
en Euros	3 948 807	3 651 165	3 021 060	3 292 690	45 948
% réalisation				90,2	

90 - Interventions économiques

Les dépenses de cette sous-fonction (18 154 KF), étroitement liées à l'évolution du tissu économique et aux interventions municipales, concernent principalement :

- les rémunérations et charges de personnel : 3 513 KF
- les frais de bâtiments pour cette activité (location, charges, taxes..) pour un montant de 600 KF
- les crédits de fonctionnement : 353 KF

- l'entretien et la réparation du bâtiment industriel, 4 chemin de Palente suite au sinistre dont a été victime IEN : 69 KF

- les participations versées par la Ville pour le fonctionnement des Syndicats Mixtes de Besançon-Chemaudin (99 KF) et du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (327 KF)

- le reversement à la SAIEMB des loyers pour la Mission Locale, 3 rue de la Cassotte : 313 KF

- le reversement au budget annexe «ZA Champs Montants» de la différence sur le prix de vente d'un terrain rue Kastler prise en charge par la Ville pour un montant de 273 KF. (Un montant de 120 KF a été rattaché à l'exercice).

- 1 035 KF pour le dispositif emploi-jeunes et 147 KF pour les contrats emploi solidarité (CES)

- 2 374 KF pour l'accompagnement et le suivi des entreprises installées ou en cours d'installation, pour l'emploi des jeunes à la Mission Locale et pour les subventions aux unions locales de syndicats et aux organismes de formation à caractère économique

- le loyer du bureau de poste de l'avenue Ile de France : 44 KF.

La Ville a versé des subventions d'équipement qui concernent principalement :

- l'aménagement de la ZAC Louise Michel : 4 700 KF

- la restructuration commerciale de la place Cassin : 3 031 KF

- l'aide à l'implantation de l'entreprise ECE dans la ZAC La Fayette (1 076 KF) et l'aide versée à l'Office Public Municipal d'HLM pour la revitalisation socio-économique du quartier Clairs-Soleils (81 KF).

Les recettes (3 465 KF) correspondent :

- à des participations de l'État pour les contrats emploi-solidarité : 418 KF

- au reversement par le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Palente de 36 KF au titre de la régularisation 2001 de la convention de gestion

- au reversement de la taxe professionnelle de la commune de Chemaudin : 604 KF

- aux loyers et charges pour les différentes entreprises situées 8 chemin des Prés de Vaux, 17 rue Thomas Edison, rue Violet et chemin de Palente : 1 357 KF

- à la redevance versée par Rive Boutique de Gestion pour l'occupation des locaux chemin de Palente : 134 KF

- au remboursement d'un trop-perçu par la SAIEMB pour l'aménagement de la place Cassin au titre de l'exercice 1999 à hauteur de 196 KF pour les grandes surfaces et 90 KF pour le restaurant, et au titre de l'exercice 2000 à hauteur de 222 KF pour le restaurant

- à des subventions pour la revitalisation socio-économique du quartier Clairs-Soleils : 43 KF par le FNADT (Fonds National d'Aménagement du Territoire), 81 KF par le Ministère du Commerce et de l'Artisanat et 74 KF par la DDE

- à des subventions pour le développement des services de proximité : 90 KF par la Direction Départementale du Travail, 50 KF par la DDE, 20 KF par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, 40 KF par la Caisse des Dépôts et Consignations et 10 KF par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs (somme rattachée à l'exercice).

91 - Foires et marchés

Les dépenses représentent 7 435 KF et concernent :

- les participations de la Ville aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte de Micropolis (227 KF), à l'aménagement du Hall n° 1 (140 KF), à la brasserie (1 485 KF) et enfin à la restructuration du Parc des Expositions (500 KF)

- les subventions versées aux différents groupements et associations de commerçants regroupés en un «comité de pilotage» afin d'améliorer l'animation commerciale du centre-ville : 1 090 KF

- le reversement à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs de la subvention de l'État d'un montant de 90 KF, dans le cadre d'une convention visant à la mise en place d'actions de qualification et de promotion pour l'opération «Marché Beaux-Arts» (montant rattaché à l'exercice)

- le Syndicat Mixte de Micropolis assure le financement des travaux de réhabilitation du Parc des Expositions et des Congrès. La Ville prend en charge partiellement le coût de ces investissements sous forme de remboursements d'annuités de prêts au Syndicat Mixte. En 2001 la participation est de 3 019 KF

- les rémunérations et charges de personnel : 725 KF

- diverses charges de fonctionnement : 159 KF (dont 77 KF rattachés à l'exercice)

Les recettes atteignent 2 691 KF et comprennent essentiellement :

- les droits de place : 1 730 KF

- le remboursement par le Syndicat Mixte de Micropolis des frais de secrétariat : 170 KF

- une subvention du Ministère du Commerce et de l'Artisanat (FISAC) pour la redynamisation de la place du Marché : 291 KF (montant rattaché à l'exercice)

- une subvention du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire pour la restructuration du Parc des Expositions : 500 KF.

92 - Aides à l'Agriculture et aux industries agro-alimentaires

Les dépenses s'élèvent à 3 838 KF et se répartissent de la manière suivante :

- la participation du Budget «Principal» à l'équilibre du Budget «Forêts» : 2 409 KF

- cette participation ayant été à tort assujettie à la TVA, une régularisation a été effectuée pour les exercices antérieurs entraînant un versement de 1 429 KF au Budget «Forêts» pour financer la TVA déduite sur les dépenses.

Les recettes représentent 2 537 KF et comprennent :

- la contribution du Budget «Forêts» au Budget «Principal» pour 162 KF
- le reversement par le Budget «Forêts» d'un montant de 2 375 KF correspondant au remboursement par les services fiscaux du trop-versé de la TVA sur la participation du Budget «Principal» à l'équilibre du Budget «Forêts».

93 - Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment et travaux publics

Les dépenses s'élèvent à 100 KF. Il s'agit du versement par la Ville à l'association «Energie Cités» d'une cotisation de 13 KF et d'une subvention de 87 KF.

Les recettes d'un montant de 4 057 KF sont liées à la Cogénération de Planoise, elles se décomposent ainsi :

- solde pour l'année 2000/2001 : 1 205 KF
- premier et deuxième acomptes pour la période du 01/11/2000 au 31/10/2001 : 2 730 KF
- reversement par la SECIP d'une indemnité versée par Alstom suite à un sinistre survenu à la chaufferie en novembre 1998 correspondant à des pénalités pour jours d'indisponibilité de la turbine : 122 KF.

94 - Aides au commerce et aux services marchands

La Ville a encaissé 73 KF qui correspondent aux baux commerciaux emphytéotiques avec l'Office Public Municipal d'HLM.

95 - Aides au tourisme

Les dépenses représentent 6 168 KF et concernent principalement :

- une subvention versée par la Ville à l'Office de Tourisme pour 1 628 KF ainsi que le versement de prestations destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Halte Nautique par l'Office de Tourisme pour 85 KF

- la subvention de fonctionnement au Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté : 288 KF
- les subventions accordées à divers organismes et associations destinées à l'organisation de congrès et colloques : 172 KF
- le reversement des deux tiers de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme : 832 KF
- les diverses charges de fonctionnement : 158 KF
- les rémunérations et charges de personnel : 316 KF
- les frais d'étude pour élaborer notamment des plans cavaliers : 30 KF

- Suite à la suppression de l'assujettissement à la TVA de l'activité Casino, les titres émis avec TVA concernant la redevance versée par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, ont été annulés pour 2 649 KF et réémis sans TVA pour un montant de 2 364 KF, déduction faite de la réduction du titre n° 7512 de 1999.

Les recettes représentent 8 775 KF et comprennent :

- la redevance pour l'exploitation du Camping de Chalezeule : 32 KF
- le reversement par l'OTSI des droits de locations des emplacements bateaux à la Halte nautique : 38 KF
- le reversement de la redevance liée à l'exploitation du petit train : 33 KF
- la redevance du Casino Municipal pour 8 673 KF qui se décompose ainsi :
 - * une partie fixe de 1 138 KF
 - * une partie proportionnelle au chiffre d'affaires de 4 490 KF
 - * la différence entre l'encaissement de la partie proportionnelle 2000 et le rattachement à l'exercice 2000 soit un montant de 681 KF
 - * on doit y ajouter la régularisation sur l'assujettissement TVA pour 2 364 KF (cf. ci-dessus).

V - LES BALANCES DU COMPTE ADMINISTRATIF

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget, tant en dépenses qu'en recettes :

- les prévisions,
- les réalisations,
- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement,
- les opérations rattachées en fonctionnement.

La récapitulation pour le budget principal et pour les budgets annexes apparaît dans le tableau suivant :

Budget Principal	Francs	Euros
Restes à réaliser		
- dépenses d'investissement	104 419 357,00	15 918 641,78
- recettes d'investissement	90 959 299,00	13 866 659,08
Opérations rattachées		
- dépenses de fonctionnement	6 778 200,61	1 033 329,90
- recettes de fonctionnement	32 575 685,00	4 966 131,16
Budgets annexes	Francs	Euros
Restes à réaliser		
- dépenses d'investissement	77 069 034,00	11 749 101,41
- dépenses de fonctionnement	2 272 495,00	346 439,78
- recettes d'investissement	39 726 763,00	6 056 307,04
- recettes de fonctionnement	5 611 999,00	855 543,88
Opérations rattachées		
- dépenses de fonctionnement	7 262 920,89	1 107 225,12
- recettes de fonctionnement	0,00	0,00

La balance générale récapitule les opérations de l'exercice. Elles sont regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant aux natures de dépenses et de recettes, en distinguant :

- les mouvements budgétaires,
- les mouvements réels,
- les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture se résument ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 154 127 964,15	206 168 224,41	52 040 260,26
Eaux	13 023 546,07	14 077 355,89	27 100 901,96
Assainissement	10 971 639,23	31 371 379,77	42 343 019,00
SSADPA	258 740,17	5 728,58	264 468,75
Forêts	169 872,30	124 950,70	294 823,00
Déchets	- 4 287 310,05	9 750 374,68	5 463 064,63
ZA Champs Montants	- 3 339 502,60	0,00	- 3 339 502,60
Transports Publics Urbains	0,00	0,00	0,00
Total en Francs	- 137 330 979,03	261 498 014,03	124 167 035,00

	Investissement	Fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 23 496 656,66	31 430 143,20	7 933 486,54
Eaux	1 985 426,80	2 146 079,07	4 131 505,87
Assainissement	1 672 615,62	4 782 536,02	6 455 151,64
SSADPA	39 444,68	873,32	40 318,00
Forêts	25 896,87	19 048,61	44 945,48
Déchets	- 653 596,20	1 486 435,04	832 838,84
ZA Champs Montants	- 509 103,89	0,00	- 509 103,89
Transports Publics Urbains	0,00	0,00	0,00
Total en Euros	- 20 935 972,78	39 865 115,26	18 929 142,48

Dans un dernier tableau sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions hors réaménagement de la dette (110 000 000 F soit 16 769 391,90 €) et hors opérations d'ordre budgétaires (482 757 430,29 F soit 73 595 895,81 €).

	2000	2001	Différences	%
Dépenses d'investissement	596 203 715,34	595 310 372,63	- 893 342,71	- 0,1
Dépenses de fonctionnement	1 178 333 943,64	981 909 330,19	- 196 424 613,45	- 16,7
Total dépenses en Francs	1 774 537 658,98	1 577 219 702,82	- 197 317 956,16	- 11,1
Total dépenses en Euros	270 526 522,16	240 445 593,66	- 30 080 928,50	- 11,1
Recettes d'investissement	468 346 303,71	423 351 235,61	- 44 995 068,10	- 9,6
Recettes de fonctionnement	1 449 573 615,20	1 278 035 502,21	- 171 538 112,99	- 11,8
Total recettes en Francs	1 917 919 918,91	1 701 386 737,82	- 216 533 181,09	- 11,3
Total recettes en Euros	292 385 006,78	259 374 736,12	- 33 010 270,66	- 11,3

A titre indicatif, on peut remarquer que l'excédent global de clôture 2000 (143,38 MF soit 21,86 M€) équivaut théoriquement à 33 jours de dépenses 2001 (1 jour = 4,34 MF soit 0,66 M€).

Ce résultat théorique ne prend pas en compte les résultats liés à la gestion de trésorerie (utilisation de la ligne de trésorerie et du CLTR).

Enfin, l'exécution du budget a abouti à réaliser 53 805 opérations comptables en dépenses et 9 190 en recettes. Ce sont 28 044 factures qui ont été traitées au cours de cet exercice.

Pour conclure, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2001 et de prendre acte de la reprise au budget 2002 des reports de crédits selon le détail figurant dans les états joints (états des dépenses engagées non mandatées en francs et en euros, des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice 2001 en francs et en euros) et de la reprise des excédents en euros.

Ces états sont suivis du bilan de l'activité des services municipaux en 2001.

«M. LE MAIRE : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, nous allons débattre dans un instant des comptes d'administration afférent à l'exercice précédent, à savoir à l'exercice 2001. Vous savez que, comme le veut l'article L 2121.14 du même code, l'assemblée doit pour la circonstance élire son président, généralement le doyen. En l'absence de Joëlle SCHIRRER, jeune doyenne, je vous propose donc de désigner Jean-Claude ROY pour présider cette présentation du Compte Administratif. Tout le monde est d'accord je présume, donc Jean-Claude je vais te céder très provisoirement mon fauteuil. C'est le Roy qui est le Président, on peut voir effectivement cela comme ça.

M. Jean-Claude ROY : Je vous remercie Monsieur le Maire de me céder votre place au bénéfice de l'âge pour assurer la présidence de ce rapport consacré à la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2001 ; aussi je vous redonne la parole immédiatement pour effectuer cette présentation.

Présentation sur écran du Compte Administratif.

M. LE MAIRE : Voici quelques belles opérations en cours, voire terminées. Là vous avez le groupe scolaire Saint-Claude qui est une très grosse opération puisque le coût est de 24-25 MF, ce qui nous fait quelques millions d'euros, je vous laisse calculer, 3,6 Me à peu près, l'aménagement du Musée du Temps

que nous avons donc inauguré la semaine dernière. C'est une magnifique réalisation, nous devons d'ailleurs nous interroger très rapidement sur la deuxième tranche de ce Musée, voir comment nous pouvons l'entrer dans notre PPI, notre Plan Pluriannuel d'Investissement que nous vous présenterons bientôt. Vous savez que nous avons voulu que les Bisontines et les Bisontins s'approprient vraiment ce Musée du Temps, donc chaque foyer bisontin a reçu un carton qui lui permet jusqu'au 14 juillet d'aller visiter gratuitement le Musée du Temps, pensant que ce sont les Bisontins les meilleurs ambassadeurs de la ville, ça nous en sommes sûrs, qu'il faut déjà qu'ils connaissent le Musée pour en parler et on peut espérer qu'avec leur famille, leurs amis, ils y reviendront. Donc après en avoir parlé avec Michel ROIGNOT devant l'afflux qu'il y a actuellement au Musée du Temps, nous allons prolonger exceptionnellement jusqu'au 31 août la gratuité du Musée du Temps pour les Bisontins sur présentation de l'invitation. Ceux qui auront déjà utilisé la carte ne pourront plus y retourner gratuitement mais un certain nombre de personnes n'ont pas pu y aller ou y ont renoncé car il y avait trop de monde et c'est dommage. Comme c'est en dehors de tout contexte électoral, vous ne pourrez pas m'accuser d'opération électorale. Notre volonté est simplement que les Bisontins qui ont quand même payé en grande partie cet équipement puissent se l'approprier, qu'il soit leur Musée, qu'ils puissent en parler. Donc jusqu'au 31 août toutes les Bisontines et tous les Bisontins pourront, sur présentation de cette carte, continuer à visiter gratuitement ce merveilleux et magnifique Musée.

Vous avez là l'extension de la Maison de Saint-Ferjeux, c'est aussi une très belle opération qui sera suivie vous le savez très prochainement par la Maison de Quartier de Velotte qui est en cours.

Pour l'aménagement du parking Marché/Beaux-Arts, il y a eu là aussi comme vous le savez quelques difficultés. J'ai rencontré dernièrement les archéologues et je dois les rencontrer à nouveau, à savoir M. BREAT, le Directeur du Service Régional d'Archéologie car nous allons, comme je l'avais promis pour la fin 2003, peut-être début 2004, cela va dépendre un peu des créneaux, des modes de financement, organiser cette grande exposition d'archéologie pour montrer aux Bisontines et aux Bisontins l'ensemble des richesses de cette ville. Justement aussi par rapport au cinéma Beaux-Arts, je vais demander que la vente aux enchères prévue pour le vendredi 28 soit différée car nous sommes en train de trouver un système. Je ne peux pas entrer dans les détails puisque pour l'instant cette affaire est en négociation mais nous espérons pouvoir trouver une solution qui éviterait la vente aux enchères, qui ne serait donc que reculée puisque nous avons quasiment abouti, donc on va donner un peu de temps au temps pour que cette opération se finalise. Si elle ne se finalisait pas, nous vendrions aux enchères à la rentrée, ce qui nous aurait peut-être retardé de deux mois mais ce qui surtout va nous permettre j'en suis sûr de clore ce dossier, j'espère rapidement et au mieux de nos intérêts, c'est-à-dire sans coût pour la Ville. Concernant le réaménagement du secteur Marché/Beaux-Arts, je rappelle que le 5 septembre, nous inaugurerons la partie marché couvert avec des grandes fêtes mises au point par les spécialistes en festivités, à savoir Vincent FUSTER et Jacques MARIOT.

Dans le cadre du soutien à la vie associative, nous avons décidé d'institutionnaliser un grand pique-nique le premier dimanche de juillet, ce sera le 7 juillet. Je profite de la présence de la presse pour rappeler donc qu'un pique-nique géant aura lieu dans toute la rue piétonne avec un apéritif offert par la Municipalité, l'objectif étant de permettre aux Bisontines et aux Bisontins de se retrouver et d'échanger dans une ambiance conviviale, on espère qu'il fera beau.

Proxim'Cité, on en a déjà longuement parlé, on doit être à 3 500 appels dont 70 % sont satisfaits dans les 24 heures mais ça on le sait.

Quant au renouvellement des aires de jeux, je rappelle que cette année on a pratiquement doublé les crédits de renouvellement du mobilier dans les écoles pour marquer notre volonté d'aller plus vite.

Le secteur Voirie/Propreté est un secteur très sollicité actuellement entre autres à Proxim'Cité et il va constituer une de nos priorités en matière d'équipement et de personnel. Je crois que les Bisontins sont satisfaits de ce service qui a du mal à faire face et je crois que nous allons mettre l'accent dans les budgets à venir sur la propreté. Jean-Claude ROY nous présentera prochainement ce que nous voulons faire en matière de déjections canines. Je n'ai pas voulu en parler avant afin que ce ne soit pas considéré comme étant de la publicité faite en périodes électorales.

Je tiens à remercier les services qui ont essayé de nous faire un document, comme d'habitude, synthétique et qui explique bien les choses parce que c'est vrai que si l'on avait voulu vous noyer dans des explications auxquelles vous n'auriez rien compris, c'était facile à faire mais ce n'est pas notre objectif.

M. Jean-Claude ROY : Merci, Monsieur le Maire. C'est le moment des interventions, des interpellations, des questions et M. POCHARD est le premier inscrit.

M. Marcel POCHARD : Je vous remercie de votre explication et les services des documents qu'ils nous ont donnés. J'avais trois observations, une première concerne la situation financière de la Ville, une deuxième est un peu plus spécifique et concerne le financement des 35 heures et il y en a une troisième qui concerne des questions diverses et notamment la présentation d'un certain nombre de documents.

Première chose, la situation financière de la Ville. Je dois dire que malgré la présentation un peu bonhomme que vous nous avez faite de ce Compte, je ne partage pas ce sentiment que les choses vont dans le bon sens. Si je prends notamment les grands indicateurs habituellement utilisés, c'est-à-dire l'épargne nette, la maîtrise de l'emprunt et la capacité réelle de réaliser des investissements, si je prends l'épargne nette, il faut quand même Monsieur le Maire noter qu'elle est en retrait constant depuis plusieurs années, que c'est une dégradation assez lourde car d'après le tableau qui nous a été remis sur le sujet, l'épargne nette était encore en 1997 de 62 MF et nous sommes en 2001 à 33 MF, soit une diminution de la moitié, ce qui est tout de même tout à fait considérable.

Deuxième élément, la maîtrise de l'emprunt ; en réalité il n'y a pas de maîtrise puisque l'emprunt est passé de 97 MF à 105 MF. Alors vous vous réjouissez qu'en réalité cet emprunt ne serve pas uniquement à rembourser du capital. Dieu soit loué parce que je ne sais pas où on serait !

M. LE MAIRE : Nous sommes d'accord.

M. Marcel POCHARD : Mais surtout ce qui me frappe, c'est qu'en réalité on a pu avoir recours à une somme qui n'est pas trop élevée par rapport à l'année dernière, plus 8 MF c'est-à-dire pas loin de 10 % avec une réduction extrêmement forte des dépenses d'équipement qui, vous le dites très honnêtement dans le rapport, sont passées de 234 MF en 2000 à 193 MF en 2001, soit une diminution de 40 MF. Alors vous nous expliquez bien pourquoi cela a diminué en nous disant qu'il y a eu un changement d'équipe, une remise en cause d'un certain nombre d'opérations et on sait lesquelles.

M. LE MAIRE : Il y a eu des reports.

M. Marcel POCHARD : Il y a eu des reports mais il n'en reste pas moins que si vous aviez maintenu votre rythme de dépenses d'équipement ou même un rythme de dépenses un peu inférieur, mettons que la différence ne soit pas de 40 MF, vous voyez le niveau d'emprunt que vous auriez dû faire pour maintenir l'effort passé. Donc moi je considère qu'en réalité les grands indicateurs de situation financière de la Ville ne sont pas satisfaisants et appellent incontestablement des remèdes. L'indicateur le plus ennuyeux c'est la dégradation extrêmement forte de l'épargne nette.

Deuxième observation, elle concerne ce que vous nous dites à propos des dépenses de financement des 35 heures. Je ne reviens pas sur ce que j'ai déjà dit des 35 heures et tout le bien que j'en pense notamment dans le secteur public où vraiment on va maintenant d'aberration en aberration. Vous

nous dites que ces 35 heures vont pouvoir être financées grâce aux économies qui ont été générées par le Service des Ressources Humaines alors je félicite le Service des Ressources Humaines d'avoir réussi à faire des économies cette année, enfin l'année 2001. Cela dit, lorsque l'on regarde un peu pour savoir d'où ça vient, on s'aperçoit qu'une des raisons donnée dans le rapport c'est qu'un certain nombre de recrutements n'ont pas pu être faits et que notamment le nombre d'effectifs employés semble-t-il aurait diminué de 20 équivalents temps complet, ce qui ne suffit pas d'ailleurs à générer totalement l'économie mais c'est bien joli. Alors est-ce que ça veut dire puisque vous vous réjouissez de cela, que durablement la Ville entend fonctionner avec un effectif théorique inférieur de 20 par rapport à l'effectif indiqué ? Si c'est ça, alors j'ai du mal à comprendre pourquoi on dit qu'on va créer par ailleurs dans le cadre des 35 heures 30 emplois. Si on finance ces 30 emplois et les surcoûts des 35 heures en réduisant les effectifs théoriques, je me dis vraiment que c'est une supercherie très forte. Vous vous vantez d'avoir financé les 35 heures par des réductions de dépenses, en réalité est-ce que c'est durable, c'est-à-dire est-ce que l'année prochaine vous allez reprendre votre rythme normal et si c'est durable, comment expliquez-vous cet espèce d'affichage de création de 30 emplois.

Troisième série d'observations qui concernent plutôt les documents annexes que vous nous avez donnés que je trouve très bien, je dois le dire. Les services nous ont donné quelque chose de remarquable, c'est ce document qui s'appelle bilan de l'action municipale en 2001. Ce document mériterait d'être diffusé à l'ensemble de la population parce que c'est une mine d'informations. Quelques observations quand même sur ce bilan, deux observations purement anecdotiques et une beaucoup plus importante. La première est anecdotique, la deuxième l'est moins, j'ai découvert que le nombre de pages du bulletin officiel du compte rendu de nos débats avait augmenté de 30 % en 2001 et qu'on atteignait 2 158 pages.

M. LE MAIRE : C'est que vous parlez trop.

M. Marcel POCHARD : Je me suis demandé qui est extrêmement bavard, alors c'était une des questions que je voulais vous poser, est-ce que l'on sait si c'est le Maire qui parle trop ou les services ou est-ce que c'est l'opposition mais je me dis que c'est terrible si on se met à augmenter les pages du journal officiel à ce point-là, c'est énorme !

M. LE MAIRE : Les services ne parlent pas au Conseil.

M. Marcel POCHARD : Deuxième observation moins anecdotique, elle concerne l'assistance juridique qui est apportée par les services. Tout est extrêmement bien expliqué et j'en suis très content mais je rappelle une demande que nous avons formulée et pour laquelle nous n'avons toujours pas de réponse. Nous vous l'avons formulée par écrit et nous nous demandions quels étaient les documents sur la base desquels le Maire de Besançon avait pu prendre le risque d'un référendum illégal en s'appuyant donc semble-t-il sur des consultations juridiques et des avis juridiques et j'aurais voulu que l'on ait accès à ces avis juridiques.

Et puis troisième élément dans ce troisième volet, c'est la présentation des résultats. Je suis très content de ce qui nous est donné, je ne le mets pas en cause, simplement ce qui me frappe Monsieur le Maire et ça me paraît cela dit beaucoup plus fondamental qu'il n'apparaît. Nous avons un bilan d'activités des services qui est un bilan comme l'on dit des actions qui ont été conduites, c'est-à-dire des interventions des services. Je prends par exemple la Police Municipale, on y dit il y a tant de timbres amendes, tant de choses ont été faites. Ça c'est ce qu'on appelle un bilan qui décrit l'activité du service mais ce qui est bien plus intéressant, Monsieur le Maire, c'est d'avoir des indicateurs de résultats. Ce qui est important, ce n'est pas de savoir qu'on a fait ceci ou cela, ça c'est très bien, il faut le faire, le problème est de savoir ce que l'on vise comme résultat, est-ce que les résultats sont à la hauteur de ce que l'on attend. C'est un changement de perspective très important, il est énorme. Je ne puis, cela dit, qu'inciter la Ville à le faire. Je rappelle que l'État s'est engagé à le faire en modifiant dans un grand consensus puisque cette réforme a été votée par la droite et la gauche, une réforme de la loi organique sur les lois de finances

que vous avez votée. C'est une excellente chose et l'objectif est dorénavant de présenter le vote des lois de finances pour l'État à partir de programmes et d'indicateurs de résultats, c'est-à-dire qu'est-ce que l'on vise comme résultat et quel résultat on atteint et pas seulement des indicateurs d'actions menées, parce que les actions menées, on ne sait pas en général nécessairement où elles vont aboutir et ce que ça donne. Ce sont des indicateurs de description et pas de résultat. Donc j'aimerais que la Ville progressivement se mette en état de conduire une action aboutissant à une présentation du même type, non pas du budget, mais de ce document « bilan de l'action municipale » dont je redis combien, je l'ai, à titre personnel, apprécié.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Justement il est prévu dans le cadre d'un nouvel organigramme des services sur lequel nous sommes en train de réfléchir, une cellule évaluation qui ira dans le sens de ce que vous souhaitez.

Par rapport à vos questions, l'épargne nette diminue. Je ne vous l'ai pas caché mais elle diminue, je vous le répète, en raison de deux éléments, le premier c'est que nous avons une dette qui est vieille, donc un amortissement du capital qui est important et d'autre part je me permets de vous rappeler que pendant deux années nous n'avons pas augmenté les taux. C'était une volonté politique mais nous savons bien qu'en n'augmentant pas les taux, nous perdons, par année, environ 7 MF et que nous les retrouvons inévitablement au niveau de cette épargne. Mais la baisse que vous indiquez est loin d'être catastrophique, c'est dans la moyenne.

Concernant notre capacité de désendettement, elle est tout à fait stable puisqu'elle est de cinq ans et deux mois, ce qui est la moyenne, la bonne moyenne même des villes de France, je dirais même plutôt que nous sommes dans la moyenne basse en matière de désendettement. Concernant le niveau d'investissement, contrairement à ce que peuvent montrer ces graphiques, il est stable car si ce que vous dites est juste par rapport à 2000, il faut se souvenir -vous ne pouvez peut-être pas vous souvenir mais je vous le redis et je vous l'ai d'ailleurs montré dans ces rapports- qu'en 1999 nous étions tombés très bas et qu'en 2000 il y avait eu un rattrapage. Donc il faut juger ce niveau-là par rapport à 1997 en l'augmentant bien entendu du coefficient de l'inflation, mais pas par rapport à 2000 parce que 2000, lui, avait été dopé par le rattrapage de 1999, ce qui montre qu'effectivement on apparaît comme étant largement en-dessous.

Concernant la mobilisation supplémentaire de l'emprunt, il a été compensé, Monsieur POCHARD, je vous l'ai dit aussi, par l'amortissement de notre dette, et notre encours, lui, n'a pas augmenté ou est resté quasiment stable. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela.

Concernant les 35 heures, on a fléchi effectivement un certain nombre d'emplois qui vont être créés pour répondre donc aux engagements que nous avons pris, ce qui ne nous empêche pas par ailleurs d'être vigilants en matière de gestion du personnel et si nous avons 1,6 % d'augmentation cette année, c'est parce que nous avons déjà anticipé sur des bons résultats cette année. En 2001 nous avons anticipé, nous avons pu reprendre des excédents mais on peut dire d'ores et déjà que pour cette année ça sera aux alentours de 2,5 % en incluant les 35 heures et sans la reprise d'excédents que nous avons connus en 2001 et cela nous maintiendra là encore parmi les meilleurs résultats de France.

Quant aux documents que vous m'aviez demandés, j'ai demandé qu'on les rassemble et vous les aurez bien entendu.

Mme Nicole WEINMAN : Quelques remarques qui seront moins d'une vision comptable ou juridique que celles qui précédaient, qui sont les réactions d'une petite élue qui a pris le temps de lire une masse de documents importante...

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de petite élue.

Mme Nicole WEINMAN : ... je vous livre ces quelques remarques et ces quelques commentaires. Même commentaire quant à la qualité des documents, c'est vrai, et même à l'intérieur du rapport j'ai trouvé que, concernant notamment les budgets annexes, on avait beaucoup de précisions que nous n'avions pas eues jusqu'à maintenant et je vous remercie de nous permettre d'apprendre encore sur le fonctionnement de la Ville. Dans les remarques, je n'avais pas été convaincue par l'explication que vous donniez sur l'effet de la suppression de la journée complémentaire et l'effet de ralentissement sur la réalisation du budget. L'explication que vous en avez donnée à travers la mise en place, c'est vrai, de la commission d'appel d'offres et du retard pris me convient mieux. J'ai noté aussi la baisse des subventions d'investissement au budget principal, notamment celle de 5 MF sur le FCTVA, vous en avez dit aussi quelques mots. Même si c'est une situation que vous avez à gérer a posteriori puisque c'est un engagement budgétaire qui concernait la municipalité précédente, on voit quand même bien qu'en 1999 on a beaucoup péché par manque d'investissement, malheureusement on le voit aujourd'hui...

M. LE MAIRE : Mais on l'a rattrapé en 2000.

Mme Nicole WEINMAN : ... On a déjà en 1999 voté pourtant de grands équipements, dont le Palais des Sports -question : est-il encore d'actualité ?- et j'espère qu'avec le temps, au vu des investissements qui ont été réalisés par la suite, on arrivera à rattraper un petit peu cette subvention du FCTVA. Beaucoup de projets, oui, il en faut et puis on en récupérera toujours quelque chose. Parallèlement, vous expliquez cette diminution de subvention du FCTVA par une réduction de l'assiette. Ma question est la suivante : quelle est la part de baisse de cette subvention liée à l'assiette et celle liée au déficit d'investissement, ça on ne sait pas trop... le flou de l'assiette...

M. LE MAIRE : Quand je dis l'assiette, c'est...

Mme Nicole WEINMAN : ... c'est l'ensemble des investissements.

M. LE MAIRE : En 1999, nous avons baissé l'investissement mais nous avons rattrapé en 2000 quand même, ce qui fait que globalement ça s'équilibrait, ce qui veut dire que globalement on doit avoir un pic en FCTVA cette année.

Mme Nicole WEINMAN : Au budget principal toujours, vous soulignez l'évolution favorable des subventions qui passent de 231 MF à 266 MF, ce qui fait exactement 35 MF de plus. Or c'est les transferts de compétence, donc ce n'est pas un sujet de glorification, c'est l'explication simple, c'est les transferts des transports...

M. LE MAIRE : C'est l'explication, on ne peut pas s'en glorifier...

Mme Nicole WEINMAN : C'est une opération qui est neutre et vide.

M. LE MAIRE : Mais je l'ai dit.

Mme Nicole WEINMAN : Par contre, si on analyse un peu plus les chiffres, on finit par trouver non pas une augmentation ni un mouvement neutre mais une baisse de 2,5 MF, minime certes. Quant aux dépenses du budget principal, j'ai noté, comme l'avait fait Marcel POCHARD, en investissement, une baisse de 33 MF qui touchait essentiellement les dépenses d'équipement. Autre commentaire, sans revenir sur le mode de financement des 35 heures, j'ai noté aussi qu'on aurait dans un proche avenir beaucoup de difficultés à pourvoir certains postes, notamment techniques, c'est dû à la pyramide des âges, bien sûr, mais c'est un phénomène qui n'est pas linéaire, qui est plutôt exponentiel, et je crois qu'il faut très vite que nous nous interrogeons tous sur la nécessité de recruter, comment, et ceci malgré les transferts de compétence qui seront à faire et les transferts de personnel qui y sont liés. Vous notez également une augmentation de la DSU. C'est bien, c'est vrai que notre rôle, notre place de capitale régionale nous met en avant dans beaucoup de domaines, notamment celui du logement social et qu'un des critères de calcul du montant de la DSU est lié à cela. Elle augmente, tant mieux, cela traduit à mon

avis quand même encore bien, même si on n'y peut pas grand chose, cette centralité encore trop pesante sur la ville ; c'est là au Maire, plus au Président de l'Agglomération que j'exprime mon vœu de voir une décentralisation aussi sur les autres communes de ce poids de logements sociaux.

M. LE MAIRE : Qui est en cours, vous le savez.

Mme Nicole WEINMAN : Par ailleurs, vous nous parlez de la DIE mais on n'a pas de montant, est-ce qu'on a quand même une estimation prévisionnelle ?

M. LE MAIRE : 3,2 MF.

Mme Nicole WEINMAN : Cela n'était pas inscrit dans le rapport.

M. LE MAIRE : Non, mais on en a parlé en Agglomération il y a très peu de temps, c'est 3,2 MF.

Juste un mot, concernant la baisse d'investissement, vous l'avez noté comme M. POCHARD mais je vous le répète vous comparez par rapport à 2000 où on avait rattrapé la baisse de 1999. Je ne voudrais pas être mauvaise langue mais je peux redire aussi pourquoi en 1999 il y avait eu cette baisse, c'était entre autres suite à des procès importants qui avaient été engagés concernant le Marché Beaux-Arts et l'opération Marché/Beaux-Arts -je ne veux pas du tout polémiquer là-dessus- mais c'est pour vous dire pourquoi il y avait eu quand même cette baisse des investissements en 1999, baisse qui a été rattrapée en 2000 et s'il y a baisse importante des investissements, je crois qu'il faut regarder par rapport à une moyenne.

Vous avez tout à fait raison concernant la difficulté de pourvoir des postes techniques, je dirais même des postes tout court dans la fonction publique, que ce soit à la Ville, à l'Agglomération voire même au Département. Nous avons des postes qui restent très souvent vacants car nous ne trouvons pas de personnels. On a un certain nombre de postes en recrutement entre autres celui du Directeur du Département Ressources Humaines, on s'aperçoit que ce n'est pas facile donc je partage totalement votre analyse.

Quant à la DSU, je crois qu'effectivement vous l'avez dit on est en train d'en discuter à l'Agglomération puisque l'Agglomération a pris des dispositions en ce sens mais si elle a augmenté, ce n'est pas parce que la Ville s'est paupérisée, c'est parce qu'il y a une volonté de l'État, à savoir du Gouvernement, de mettre dans le cadre de la loi de finances plus d'argent sur la DSU pour venir plus en aide aux villes qui ont un habitat social important. Donc je n'ai pas de sujet majeur d'affrontement avec vous par rapport à tout cela. Je partage votre analyse mais pour les investissements, retenez bien c'est baisse 1999 augmentation 2000 donc il faut prendre le niveau moyen.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, trois observations. La première, je suis un peu étonné qu'elle n'ait pas été soulevée jusqu'à maintenant, c'est, et c'est un peu inquiétant, le taux de réalisation très faible des dépenses. Pour des prévisions qui avoisinaient les 300 MF, on n'en a pas même 200 MF de dépensés et ça nous fait un taux moyen de réalisation d'un peu plus de 60 %, ce n'est pas bon.

M. LE MAIRE : Je l'ai dit.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, écoutez je trouve que vous avez parlé longtemps mais vraiment très longtemps, à nous endormir même, et la chaleur y concourt aussi. Ça m'a un peu énervé lundi soir, ne me coupez pas toujours la parole quand je l'ai depuis 15 secondes et demie sinon l'opposition ne sert à rien et elle s'en va.

M. LE MAIRE : Je ne vous donnerai pas l'occasion de vous fâcher inutilement.

M. Jean ROSSELOT : Alors je vous dis que c'est une mauvaise gestion car une gestion qui réalise 60 % de ses prévisions n'est pas une bonne gestion. Où en trouver la cause ? La cause en est dans l'inadéquation de vos techniques budgétaires, une «ringardisation» si je puis dire, le fait que vous ne recouriez pas aux techniques de prévisions annuelles, en clair le fait que vous n'utilisiez pas alors que tous les enseignants, tous les enseignements et tous les experts en matière financière disent que les autorisations de programmes et les crédits de paiement ne sont pas faits pour les chiens. Ici on en reste comme souvent c'est le cas, le nez dans le guidon. Alors je sais bien qu'on apprécie les comptes d'un exercice que vous n'avez pas préparé, enfin pas vous directement, mais je vous ai déjà dit, au moment des orientations budgétaires pour 2002, là aussi vous avez balayé, le drame c'est qu'on mesure la carence du recours aux techniques d'autorisations de programmes et de crédits de paiement et c'est vrai que c'est un budget que vous n'avez pas préparé mais pour le budget 2002 vous avez fait la même chose. Vous faites perdurer une mauvaise façon d'appréhender les finances publiques qui doivent être beaucoup plus dynamiques, beaucoup plus évolutives que celles-là. On sait très bien que les autorisations de programmes et les crédits de paiement permettent une plus grande souplesse dans la gestion des opérations et la réduction de l'accumulation des restes à réaliser. Encore une fois près de 40 % c'est beaucoup trop.

La prospective financière est une démarche à finalité décisionnelle dont vous auriez dû -je fais un petit transvasement sur les orientations budgétaires parce que dans les exercices budgétaires tout est lié- dès votre départ vous inspirer et nous en parler beaucoup plus que ça.

Deuxième observation, elle a été faite, c'est inquiétant aussi, c'est la baisse de l'épargne nette due effectivement à un accroissement des remboursements en capital et j'ai là aussi une critique très sévère à faire sur votre budget Monsieur le Maire, vous n'êtes pas un bon gestionnaire actif de la dette. Si on regarde bien tous les documents budgétaires que vous nous donnez, il n'y a pas de véritable gestion active de la dette. Vous n'utilisez pas toutes les ressources que procure la gestion active de la dette. Je ne peux pas ici développer en long et en large évidemment mais il n'y a pas de véritable gestion...

M. LE MAIRE : Je vous coupe, j'aimerais justement que vous le développiez en long et en large.

M. Jean ROSSELOT : On ne trouve pas dans les documents budgétaires les recours à toutes les techniques d'aujourd'hui pour profiter au mieux des possibilités qu'offre le marché financier au jour le jour, ce n'est pas évident.

Troisième observation, une diminution inquiétante aussi de la part de la fiscalité directe dans les recettes totales, c'est une catastrophe cette perte d'autonomie financière qui affecte toutes les collectivités territoriales et qui est le produit d'une gestion que vous avez connue et que vous avez soutenue depuis 5 ans. Vous avez compensé les pertes de fiscalité locale, enfin l'État, les Gouvernements que vous soutenez, par des dotations. Le problème est que ces dotations connaissent des augmentations linéaires et qu'ainsi les Gouvernements précédents ont privé les collectivités locales de l'accroissement presque exponentiel quelquefois physique des bases et de la matière des impôts qui allaient bien au-delà en produit perçu de ce que les dotations petites et linéaires ont pu donner. Voilà les trois observations que j'avais à faire sur ce Compte Administratif 2001.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre quand même assez calmement. Tout d'abord quand j'ai dit que nous avions des difficultés à recruter un Directeur du Département Ressources Humaines je me suis trompé puisque nous l'avons recruté. C'est Claude KOESLER qui, pour ceux qui ne le savent pas, va remplacer Didier MEYER à ce poste. Nous avons des difficultés à recruter le remplaçant de Claude KOESLER qui est le Directeur du CCAS. Donc je me suis trompé et je précise à Claude KOESLER qu'il est toujours retenu pour le poste de Directeur du Département Ressources Humaines.

Monsieur ROSSELOT, je n'ai vraiment pas envie ce soir de polémiquer, de me fâcher mais je trouve que vraiment vous exagérez. Quand vous dites que je ne suis pas un bon gestionnaire de la dette, vous savez bien que c'est faux parce que je viens de vous dire que nous étions dans la fourchette basse des villes de France en ce domaine. Mais ce que vous voulez c'est que demain dans l'Est Républicain il y ait...

M. Jean ROSSELOT : Gestion active de la dette.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous m'avez demandé de ne pas vous interrompre, je vous demanderai donc de faire de même. Ce que vous voulez, c'est que demain dans la presse, il apparaisse que nous ne sommes pas de bons gestionnaires de la dette.

M. Jean ROSSELOT : Mais non, qu'est-ce que cela veut dire ?

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT je vous prierai de m'écouter s'il vous plaît. Nous sommes de bons gestionnaires de la dette puisque pour cette dette, vous le savez bien, nous sommes en dessous de la moyenne des villes de France. Quand vous dites que nous n'utilisons pas les dispositifs de gestion de la dette, moi je vous réponds que justement nous avons un personnel qui fait pratiquement cela toute la journée. Nous gérons la dette chaque jour, nous sommes parmi les meilleurs de France en ce domaine, donc je ne peux pas accepter que vous puissiez dire publiquement, pour que ce soit retransmis, de pareilles contre-vérités. La dette nous la gérons bien et c'est justement parce que nous la gérons bien que nous sommes arrivés à ce taux de désendettement qui est exceptionnel. Je vais vous mettre au défi Monsieur ROSSELOT, vous allez venir une journée avec notre gestionnaire de dette et vous allez lui donner vos recettes car je crois que c'est trop facile dans une assemblée comme ça lorsqu'il y a le public, lorsqu'il y a les médias, d'asséner des contre-vérités sachant qu'on ne pourra pas après les contredire. Venez nous donner vos recettes !

Quand vous dites d'autre part que les autorisations de programmes c'est confortable, je n'aurai pas l'outrecuidance de vous rappeler à quelle catastrophe cela a conduit la Région concernant les lycées, pas sous votre responsabilité peut-être. Voyez qu'il est difficile de se taire Monsieur ROSSELOT, vous-même vous n'y arrivez pas, alors ne me reprochez pas ce que vous n'êtes pas vous-même capable de mettre en place.

D'autre part, vous savez très bien que la gestion de la Région et celle de la Ville ce n'est pas la même chose parce qu'au niveau de la Région vous gérez en autorisations de programmes mais vous ne reportez pas ou vous reportez très peu les crédits alors que nous, nous reportons les crédits. Nous les reportons car la M14 nous y oblige, donc c'est une gestion totalement différente. Écoutez, que vous ne soyez pas d'accord avec nous c'est clair vous ne pouvez pas l'être mais je vous en prie, n'assénez pas des contre-vérités. Quand vous dites par exemple c'est catastrophique ces 63 %, je vous ai dit tout à l'heure qu'effectivement le chiffre n'était pas bon mais je vous ai expliqué et Mme WEINMAN qui, elle, a écouté a très bien compris mais parce qu'elle ne fait pas de la polémique pour faire de la polémique, je suis obligé de le reconnaître. Mme WEINMAN a compris que la journée supplémentaire qui en fait correspondait à 15 jours, 3 semaines entre le 8 décembre 2001 et le 31 décembre 2001 a été supprimée pour passer à l'euro. Ce que nous faisons donc les autres années en début janvier, nous l'avons supprimé. Nos services ont donc eu pratiquement un douzième de moins pour dépenser les crédits. D'autre part, je vous l'ai dit et ça Mme WEINMAN l'a bien compris, il n'y a pas eu de commission d'appel d'offres pendant trois mois et on a dû décaler un certain nombre d'investissements. Mais vous êtes venu avec votre analyse, vous n'avez absolument pas écouté ce que je vous dis et vous continuez systématiquement à nous rabâcher les mêmes choses. Monsieur ROSSELOT, je vous dis et sans aucune agressivité, très calmement, qu'il ne faut pas faire comme cela. Si vous avez des critiques, faites-les, vous êtes là pour cela, je suis d'accord avec vous. Je ne vous demande pas de m'encenser mais ne dites pas des contre-vérités comme celle qui est incroyable de dire que nous sommes des mauvais gestionnaires de la dette, nous sommes parmi les meilleurs.

Mais par contre, je vous lance un défi public : venez nous apporter vos recettes et nous les mettrons en application, venez quand vous voulez. C'est trop facile de dire que nous sommes de mauvais gestionnaires sans en apporter de preuves parce que nos services financiers, que ce soit Baudouin RUYSSSEN, que ce soit Luisa ROMAND, que ce soit notre Directeur Général, Daniel PENGREC'H et d'autres au niveau des services, suivent cela au jour le jour et on trouve les meilleurs taux et vraiment je ne peux pas accepter cela, je m'excuse mais je ne peux pas.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je voudrais quand même souligner qu'il y a une opposition ici et qu'il n'y a pas des gentils opposants et des mauvais opposants suivant leur style différent.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit cela, j'ai dit qu'il y en a qui écoutaient, d'autres qui n'écoutaient pas. Monsieur ROSSELOT, arrêtez de parler quand vous n'avez pas la parole. Vous voulez donner des leçons de démocratie et vous ne les respectez pas vous-même.

M. Pascal BONNET : Ceci dit, je pense que ce serait bien quand Jean ROSSELOT parle que vous ne lui coupiez pas la parole (rires). Tout à l'heure vous l'avez laissé parler et ça lui a permis d'aller au bout de ce qu'il avait à dire et vous avez répondu : ça me paraît tout à fait opportun de laisser parler les gens. Je crois qu'on a des styles différents mais il y a une opposition et il n'y a pas des gentils et des méchants opposants, on est en accord sur le fait qu'on n'est pas en accord avec vous.

M. LE MAIRE : Ça, on l'avait remarqué.

M. Pascal BONNET : C'est quand même utile de vous le rappeler. Je vais être rapide dans la mesure où l'essentiel a été dit par mes collègues, en particulier Marcel POCHARD, sur le Compte Administratif. J'ai quelques remarques sur le bilan 2001, enfin j'ai deux remarques et une question.

La première remarque c'est que j'ai lu que dans différents éléments importants de l'année 2001 il y avait à titre anecdotique l'organisation du passage à l'euro. Je ne trouve pas que ce soit anecdotique tant dans le travail que cela a pu représenter pour les services que dans l'importance et le symbole que ça représente pour les nombreux Bisontins qui sont Européens. C'est un mot qui est hélas dans le texte et qui m'a un petit peu heurté.

Ensuite je ne vais pas entrer dans une polémique nationale mais quand je lis aussi que les 35 heures sont un progrès social, je ne suis pas certain que tous les salariés le pensent. C'était les deux remarques.

Pour ce qui est de la question, j'en viendrai à ce qui est un serpent de mer qui a déjà touché plusieurs mandats, c'est la ZAC La City.

Dans ce bilan 2001, on évoque la gestion et le suivi du problème ACCOR avec la SEDD, la gestion et le suivi du dossier DRASS, pourrait-on avoir quelques éléments sur l'état actuel de La City ?

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre qu'il n'y a pas de gentils ou de méchants opposants. Il y a des opposants que je respecte, qu'ils soient gentils ou méchants d'ailleurs mais il y en a simplement qui écoutent et qui font des propositions si possible constructives et il y en a d'autres qui n'écoutent rien et veulent uniquement parler pour le plaisir de parler, c'est tout.

M. Jean ROSSELOT : Première chose Monsieur le Maire, je vous le dis gentiment, il faut que vous cessiez d'avoir une conception hémiplégique de la politique. Quand les choses sont agréables vous avez une opposition, quand elles ne sont pas agréables on est voué aux gémonies et bons pour les chiens. Ce n'est pas la conception que j'ai de la démocratie. Il m'est arrivé de présider des exécutifs dans ma vie et je laissais libre court à la parole. J'essayais de me demander ce qu'il y avait de vrai, de faux, de bon ou de pas bon et c'est ça le véritable rôle d'un chef de l'exécutif qui prend un peu de hauteur dans son assemblée et qui assume son rôle de président d'assemblée territoriale et de chef de l'exécutif.

Deuxièmement, vous n'allez pas m'empêcher de le dire parce que c'est vrai, il y a un mauvais taux de réalisation.

Troisièmement, je dis que le document... mais moi je ne suis pas tous vos services financiers, je ne suis même pas vous, c'est vous qui êtes aux commandes, ce n'est pas moi !

M. LE MAIRE : Vous n'êtes pas moi, ça c'est sûr.

M. Jean ROSSELOT : J'observe simplement qu'à la lecture de tous ces documents, il me semble qu'il n'y a pas le reflet de ce qu'on appelle une gestion, vous n'avez pas été fichu de le dire, je rappelle l'adjectif, vous avez parlé de gestion de la dette, je vous ai dit de gestion active de la dette. Il faudrait passer c'est vrai deux jours dans un séminaire financier pour parler de la gestion active de la dette, c'est un mot à la mode comme le développement durable. Voilà, j'ai quand même le droit de vous mettre les points sur les «i» quand j'estime qu'ils doivent l'être et je vous serais très reconnaissant de ne pas nous traiter comme des chiens à ce moment-là.

M. LE MAIRE : Non, attendez...

M. Jean ROSSELOT : Quand vous me dites, je ne sais plus ce que vous m'avez dit d'ailleurs mais c'était très méchant, ça n'a pas lieu d'être, c'est tout.

M. LE MAIRE : Vous avez terminé ?

M. Jean ROSSELOT : J'ai terminé, oui.

M. LE MAIRE : Écoutez Monsieur ROSSELOT là encore vous exagérez. Je ne crois pas vous traiter comme des chiens mais comme toujours vous tenez des propos qui souvent d'ailleurs dépassent votre pensée. Monsieur ROSSELOT, vous m'avez dit que lorsque vous présidiez un exécutif, je ne sais pas quand mais il y a certainement déjà quelque temps, vous laissez la parole. Désormais vous n'avez plus la parole, donc cessez de me dire que je vous coupe la parole alors que vous vous n'êtes pas capable de laisser parler les autres, premièrement.

Deuxièmement -j'ai remarqué qu'il y avait déjà une évolution dans votre langage- vous avez dit : vous êtes un mauvais gestionnaire de la dette, maintenant vous dites : «il me semble que», c'est déjà beaucoup plus nuancé. Je vous inciterai à vous reporter à la page du rapport qui dit qu'en 2001 la Ville a poursuivi ses actions de gestion active de la dette avec des résultats satisfaisants. Ainsi le taux moyen pondéré calculé pour 2001 sur le budget principal s'est élevé à 4,99 %, 5,22 % pour les seuls taux fixes. Par ailleurs, la durée moyenne des emprunts est restée basse, 8 ans et 2 mois, donc il est bien indiqué dans ce rapport que nous avons une gestion active de la dette. Ne prenez pas ça comme des propos diffamatoires à votre égard ; je vous renouvelle ma proposition, vous êtes Conseiller Municipal, si vous pouvez nous faire gagner de l'argent en matière de gestion active de la dette, Monsieur ROSSELOT, venez et nous prendrons vos conseils mais il ne suffit pas de parler, il faut le faire.

Concernant La City pour répondre à M. BONNET, vous savez que les différends que nous avons à La City ne sont pas du tout imputables à la Ville puisqu'il s'agit d'un désaccord entre une grande société de construction, ce qu'on appelle les majors de la construction et le groupe ACCOR et que nous, nous sommes au milieu pour gérer les choses, pour mettre de l'huile dans les rouages, ce que j'ai encore fait aujourd'hui. D'après les informations que j'ai Monsieur BONNET, ce chantier devrait redémarrer aux alentours de septembre-octobre, d'après les informations que j'ai car je vous redis, ce n'est pas la Ville qui est impliquée dans cette affaire, ce sont deux grands groupes multinationaux que vous connaissez comme moi. Monsieur ROSSELOT je ne vous repasse pas la parole, vous avez déjà parlé deux fois.

Mme Claire CASENOVE : Avant de commencer, je voudrais déjà m'excuser mais on avait une réunion du SYBERT. Je ne sais pas si quelqu'un en a parlé avant que j'arrive, mais je trouve que l'avancement de cette réunion à ce soir a vraiment embêté tout le monde et je vous en fais simplement la réflexion comme cela.

Et avant de commencer, j'aimerais Monsieur le Maire vous faire une petite remarque aussi concernant la transmission des documents administratifs aux élus de l'opposition. Voyez-vous ces fiches de situation financière que j'ai là de la Ville de Besançon, ces fiches que j'ai en main, un membre de votre Secrétariat Général dont je tairai le nom par charité chrétienne, a refusé de me les transmettre en me déclarant que ces documents n'existaient pas. M. le Trésorier Municipal, par déontologie, n'a pu me les fournir. Je les ai cependant obtenues en 10 minutes à la Préfecture.

M. LE MAIRE : A quels documents faites-vous allusion ?

Mme Claire CASENOVE : Aux fiches de situation financière de la commune de Besançon qui émanent du Trésor. Alors ce n'est pas comme cela que vous donnerez une impression de transparence. Nous avons donc travaillé avec ces fiches qui concernent la situation financière de la Ville pour l'année 2000 puisque pour 2001 elles ne paraîtront qu'en septembre mais elles permettent de s'interroger sur la sincérité du Compte Administratif que vous proposez ce soir. Selon le Trésor Public, en 2000 les comptes de la Ville connaissent une capacité d'autofinancement nette de moins 79 552 184 F. Monsieur le Maire s'il faut en croire vos documents, en dissonance je le crains avec ceux du Trésor, l'autofinancement passerait de 4,3 % en 2000 à 3,3 % en 2001. On a coutume de considérer qu'une situation est saine lorsque l'autofinancement est à 15 %. Voilà j'attends avec impatience donc la publication en septembre de la fiche de situation financière pour 2001 pour connaître la réalité mais rassurez-vous j'irai la chercher directement à la Préfecture pour éviter de mettre vos collaborateurs dans l'embarras. Je vous remercie de nous éclairer sur le montant exact de la capacité d'autofinancement nette de la Ville de Besançon. Merci.

M. LE MAIRE : Madame CASENOVE, je trouve que c'est très grave ce que vous dites quand vous vous interrogez sur la sincérité de documents qui émanent de nos services. Je pense que vous mesurez la gravité de ce que vous dites, qui a donc bien été noté au procès-verbal parce que ces documents sont des documents sincères. D'autre part le document auquel vous faites allusion émane du Trésor Public et il est bien évident que ce n'est pas à la Ville de Besançon de communiquer des documents qui émanent du Trésor. Par contre l'ensemble des documents que vous voulez et qui sont communicables bien entendu sont communiqués. Je ne savais même pas qu'on vous avait refusé un document. Je vous avoue humblement que ce n'était pas parvenu jusqu'à moi parce que d'ailleurs cela n'a pas à l'être car tout fonctionnaire sait s'il doit ou non communiquer des documents. S'ils sont communicables il les communique d'autant plus si la demande émane d'un Conseiller Municipal, il est tout à fait normal que vous ayez ces documents. Avant votre arrivée, un certain nombre de vos collègues ont remarqué, je les en remercie, la très grande qualité de ces documents donc vous allez un peu à contre-courant en disant que ces documents ne sont pas bons et que même ce compte n'est pas sincère. Je précise quand même que c'est un compte 2001 et que vous faites allusion à des documents émanant du Trésor sur un exercice 2000, donc vous ne parlez pas du même exercice. Il est donc difficile de dire que notre exercice-là n'est pas sincère alors que les documents auxquels vous faites allusion sont ceux de 2000. Je vous redis que ces documents émanant du Trésor, ce n'est pas à nous de les communiquer mais bien entendu ils sont à votre disposition à la Préfecture. Si nous les avons, c'est parce que le Trésor nous les envoie j'imagine, et encore on ne les a même pas me dit-on.

Mme Claire CASENOVE : Monsieur le Maire, je les ai demandés en priorité...

M. LE MAIRE : On me dit même que nous ne les avons pas, aussi on ne peut pas vous les communiquer si on ne les a pas.

Mme Claire CASENOVE : Ce sont des documents que normalement vous devez signer et accepter, valider. C'est pourquoi je les ai demandés en priorité à la...

M. LE MAIRE : Vous confondez Madame avec le Compte de Gestion, ce qui est totalement différent.

Mme Claire CASENOVE : Non, je ne confonds pas. J'ai été Maire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Vous avez peut-être été Maire mais enfin... moi je ne conteste pas que vous ayez été le Maire de Liesle effectivement.

Mme Claire CASENOVE : D'autre part je n'ai pas dit que le compte n'était pas sincère. J'ai dit que je m'interrogeais parce que je trouvais qu'il y avait des choses un petit peu dissonantes entre...

M. LE MAIRE : Vous modifiez donc votre analyse.

Mme Claire CASENOVE : Non je ne modifie rien, j'ai dit textuellement que ça me permettait de m'interroger sur la sincérité puisque vous savez très bien qu'on dit qu'un budget est sincère, un compte administratif est sincère, c'est le terme employé ordinairement. Donc je m'interroge sur la sincérité du compte administratif c'est tout et je vous demande même une réponse.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas à vous donner de réponse. Pour moi ce compte est sincère. Ces comptes ont été arrêtés par des services en qui j'ai toute confiance, validés par le Trésorier Municipal, contrôlés ensuite par la Cour des Comptes et le Trésorier Payeur Général, donc je ne m'interroge pas sur la sincérité de ces comptes. Je pense que nos services donnent des documents sincères donc je ne m'interroge pas. D'autre part je vous répète que même si vous avez été Maire de Liesle, vous confondez et ce qu'on signe ce sont les comptes de gestion. D'autre part les documents auxquels vous faites allusion nous n'en disposons même pas. C'est ce que me disent mes services.

Mme Claire CASENOVE : Ma question était sur l'autofinancement net de la commune, où en est-il actuellement ?

M. LE MAIRE : Nous avons déjà répondu à cette question, Madame.

Mme Claire CASENOVE : Ah bon, donc vous ne répondez pas ?

M. LE MAIRE : J'ai déjà répondu.

Mme Claire CASENOVE : Merci.

M. LE MAIRE : Vous enverrez à Mme CASENOVE une réponse écrite, nous n'allons pas refaire deux fois le débat.

Mme Claire CASENOVE : Non, Monsieur le Maire, c'est ce soir qu'on vote, ce n'est pas dans une semaine.

M. LE MAIRE : Mais Madame, j'ai en temps voulu donné les informations que vous demandez.

M. Michel ROIGNOT : Monsieur le Maire, je trouve que les propos de Mme CASENOVE sont d'une extrême gravité. Dire que les comptes présentés ne sont pas sincères, c'est finalement mettre en cause la qualité du travail du comptable et du payeur de la Ville et la rigueur de son travail. Je trouve que ceci est d'une extrême gravité et mériterait de la part de Mme CASENOVE qu'elle dépose ici en séance et par écrit ce sur quoi elle appuie son discours pour mettre en cause la qualité du travail du comptable public. Ou alors il n'y a rien du tout et il faut retirer les propos ou il y a quelque chose et tout le Conseil Municipal doit être informé par Mme CASENOVE de ce qui motive ce qu'elle a dit, l'insincérité des documents présentés et nous verrons tout à l'heure, parce qu'il y a deux votes je crois, ce qu'elle fera par rapport au travail du comptable et au quitus donné au comptable.

M. Marcel POCHARD : J'aimerais bien qu'on évite effectivement de trop dramatiser les propos des uns et des autres parce que ça finit par les monter en épingle et peut-être qu'on y perd un peu en énergie.

Un petit mot quand même sur la réalisation des programmes d'équipement pour aller dans le sens de ce que disait Jean ROSSELOT parce que j'ai bien compris les explications qui nous ont été données pour expliquer le retard. Cela dit il y a un point Monsieur le Maire sur lequel on a déjà attiré votre attention, c'est qu'en réalité on manque de clarté sur le programme pluriannuel ou prévisionnel d'investissement. Normalement vous savez que vous auriez dû nous le donner avec le budget principal. Vous vous êtes engagé je vous le rappelle, à nous donner quelque chose pour la fin de l'année et donc nous vous attendons vraiment beaucoup là-dessus.

M. LE MAIRE : Vous l'aurez.

M. Marcel POCHARD : Ensuite sur le jeu APCP, j'étais Directeur Général des services de la Région quand on a institué les APCP parce qu'on avait aussi ce débat sur le taux de réalisation des investissements et c'est vrai que c'est toujours très désagréable d'avoir un taux de réalisation d'investissement de l'ordre de 60 %. Donc s'il était possible d'aller vers un système d'APCP, il faut reconnaître que c'est un élément qui permet de gommer ce souci et effectivement de suivre peut-être d'un peu plus près la réalité de la politique d'équipement de la Ville.

Sur l'autofinancement, Claire, pour en parler une minute entre nous, c'est vrai qu'il y a un compte de gestion qui nous a été donné par le Trésor Public, et j'avoue que par nature je fais une confiance j'allais dire absolue mais quasiment absolue effectivement aux documents comptables qui sont élaborés par les services et le document sur l'épargne nette montre, et c'est ça qui est vraiment très important, que l'épargne nette donc ce qui reste à la Ville pour pouvoir financer des investissements ou des équipements sans s'endetter, a baissé de 62 MF en 1997 à 33 MF donc elle a diminué de moitié. Le Maire nous a expliqué que cela résultait du fait qu'on n'a pas augmenté la pression fiscale, oui mais la pression fiscale n'a pas augmenté parce qu'on est déjà avec une pression fiscale extrêmement élevée à Besançon. Donc ça montre bien combien les marges de manoeuvre de la Ville de Besançon se réduisent et combien il va être important d'essayer d'en retrouver. C'est pourquoi moi je suis de ceux qui pensent qu'il faut faire des économies et c'est pourquoi j'avais émis tant de regrets sur le système des 35 heures qui est quelque chose qui ne nous rapporte rien.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur POCHARD. J'avais pris un engagement concernant le programme pluriannuel prévisionnel, vous avez raison de dire prévisionnel parce qu'il peut toujours y avoir des ajustements. Il sera validé prochainement par la Municipalité et conformément aux engagements que j'ai pris devant vous, nous aurons à en débattre avant la fin de l'année.

Concernant ce que vient de dire Mme CASENOVE -je ne veux pas dire que M. POCHARD est un bon opposant pour m'éviter encore des remarques de M. BONNET- mais je partage son analyse qu'il ne faut pas monter en épingle, il faut je crois Madame CASENOVE garder votre sang-froid. Le fonctionnaire que vous avez eu au téléphone, c'est le Directeur Général des Services qui vient de me le confirmer. Il a interrogé le Trésorier Municipal qui lui a dit que ces documents émanaient du Trésor et que nous ne pouvions pas vous les donner parce que nous ne les avons pas. Donc il nous paraît difficile de vous donner des documents que nous n'avons pas. Par contre, ce que vient de me dire le Directeur Général des Services, c'est que tous les chiffres que vous évoquez sont dans les comptes administratifs. Comme vous avez les chiffres 2000, vous n'avez bien sûr pas pu les retrouver dans le compte 2001 mais vous pourrez vous-même vérifier, lorsque vous aurez eu à la Préfecture ces chiffres 2001, qu'ils sont bien présents dans le Compte Administratif, donc votre remarque à mon avis n'a vraiment pas lieu d'être et vous ne devez pas mettre en doute la sincérité du Compte Administratif. Je ne vais pas vous demander de retirer vos propos mais je crois qu'il faut éviter effectivement de mettre en cause les services, la sincérité de leur travail et la sincérité de ce budget. Ce budget est sincère, les chiffres auxquels vous faites allusion,

ceux de 2001 figurent dans le document 2001 et nous ne vous les avons pas transmis, ni de façon délibérée ni par obscurantisme mais parce que nous-mêmes nous ne les avons pas et le Trésorier Municipal pourra vous le confirmer. Monsieur ROSSELOT, vous êtes intervenu deux fois, je ne vous redonne donc pas la parole, je respecte le règlement intérieur. Eh bien, ça vous permettra au moins de dire que je vous empêche de parler ! Vous déposerez un recours si vous voulez. Certains d'entre vous disent qu'il ne faut pas monter les choses en épingle mais je crois qu'il faut déjà que vous donniez vous l'exemple.

M. Jean-Claude ROY : Conformément à l'article 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir vous retirer pour permettre au Conseil de délibérer.

Le Maire s'étant retiré, nous allons procéder au vote.

(Le vote effectué, M. le Maire regagne la salle du Conseil Municipal).

M. Jean-Claude ROY : Monsieur le Maire, je vous donne le résultat du vote : opposition : 0, abstention : 12, le reste pour. Je vous rends votre fauteuil.

M. LE MAIRE : Merci pour cette présidence efficace».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité, 39 Conseillers votant pour et 12 s'abstenant, et prend acte de la reprise au budget 2002 des reports de crédits.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 2002.